

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AGEN - 4701 - Documents comptables (B-C) -
Dépôt le 24/07/2024 - 5088 - 2013 B 00411 - 793 752 692 - NEXTEAM

Nexteam - Comptes consolidés 31 décembre 2023

Société par actions simplifiée au capital de 52.574.400€

siège social : 34 avenue Condorcet - 47200 NARBONNE

793 752 692 RCS AGEN

I. Bilan consolidé

Actif.

En Milliers d'euros	Notes	31-déc-23	31-déc-22
Immobilisations incorporelles	4.1	124 552	111 094
<i>dont écart d'acquisition</i>		90 645	93 062
Immobilisations corporelles	4.2	103 438	107 240
Immobilisations financières	4.3	3 670	4 247
Titres mis en équivalence		-	-
Actif immobilisé		231 660	222 581
Stocks et en-cours	4.4	98 464	80 665
Clients et comptes rattachés	4.5	20 603	9 981
Autres créances et comptes de régularisation	4.6	23 246	25 320
Disponibilités et VMP	4.7	80 820	126 274
Actif circulant		223 134	242 239
Total Actifs		454 794	464 820

NEXTEAM - Comptes consolidés 31 décembre 2023

Passif.

Capital social	4.8	52 574	51 832
Primes liées au capital	IV	46 689	43 432
Réserves	IV	17 164	13 436
Réserves de conversion groupe	IV	(1 127)	(757)
Résultat net	IV	4 782	3 649
Capitaux propres part Groupe		120 083	111 592
Intérêts minoritaires		(0)	(0)
Capitaux propres consolidés		120 083	111 592
Provisions pour risques et charges	4.9	10 918	10 061
Emprunts et dettes financières	4.10	229 092	270 356
Fournisseurs et comptes rattachés	4.11	43 363	36 892
Autres dettes et comptes de régularisation	4.11	51 338	35 919
Total des dettes		323 794	343 167
Total Passifs		454 794	464 820

II. Compte de résultat consolidé

<i>En Milliers d'euros</i>	Notes	31-déc-23	31-déc-22
Chiffre d'affaires	5.1	277 574	220 258
Autres produits d'exploitation	5.2	24 426	19 133
Total des produits d'exploitation		302 000	239 391
Achats consommés	5.3	(135 062)	(100 559)
Autres achats et charges externes	5.4	(27 443)	(20 850)
Impôts et taxes		(3 931)	(3 758)
Charges de personnel	5.5	(90 803)	(77 718)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.7	(22 120)	(20 303)
Autres charges d'exploitation		(7 783)	(9 586)
Total des charges d'exploitation		(287 142)	(232 774)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		14 858	6 617
Dotations aux amortissements et dépréc. des écarts d'acquisition		(492)	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		14 366	6 617
Charges financières	5.8	(12 145)	(6 871)
Produits financiers	5.8	7 528	2 200
Résultat financier	5.8	(4 617)	(4 671)
Charges et produits exceptionnels	5.9	(2 360)	2 457
Impôts sur les résultats	6	(2 606)	(755)
Résultat net des entreprises intégrées		4 782	3 649
Quote part des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		4 782	3 649
Intérêts minoritaires		-	-
Résultat net (part du groupe)		4 782	3 649
Résultat par action (en €)		9,10	7,04
Résultat dilué par action (en €)		9,10	7,04

L'EBITDA ressort à 39.519k€ au 31 décembre 2023 contre 29.407k€ au 31 décembre 2022 (cf. note 5.6).

Compte de résultat pro forma : en tenant compte d'un exercice de 12 mois pour l'entrée dans le périmètre du groupe ATG en cours d'exercice, les comptes consolidés du groupe présenteraient les montants suivants :

- Chiffre d'affaires : 289 193 k€
- Résultat net : 5 787 k€

V. Annexe aux comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe Nexteam au 31 décembre 2023 sont présentés en milliers d'euros. Par convention la somme des arrondis n'est pas égale à l'arrondi de la somme.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 454.794k€, et au compte de résultat, dont le chiffre d'affaires s'élève à 277.574k€ et dégageant un profit de 4.782k€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Faits majeurs

1.1. Faits majeurs de l'exercice

Evènements principaux

Le groupe a acquis le 29 septembre 2023 le groupe ATG, expert de la sous-traitance de tôlerie et câblage.

Une centralisation des comptes bancaires a été mise en place sur l'année.

Nexteam a obtenu la certification SBTi pour sa trajectoire de décarbonation.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. A la date d'arrêté des états financiers 2023 par le Président, le 7 mai 2024, nous n'avons pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Entrée dans le périmètre :

Le groupe s'est rapproché le 29 septembre 2023 le groupe ATG, expert de la sous-traitance de tôlerie et câblage.

1.2. Changement de méthode comptable

Néant

1.3. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement susceptible d'avoir une influence significative sur le patrimoine et la situation financière du groupe n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

2. Activité(s) et périmètre

2.1. Activité(s)

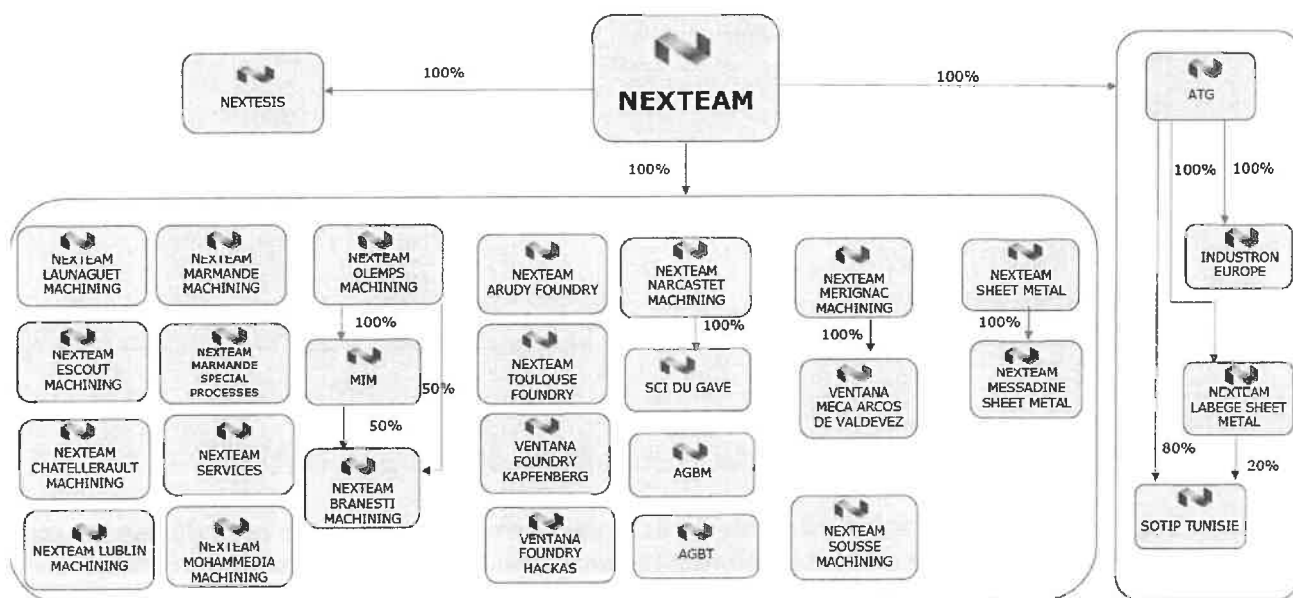
Nexteam est né du rapprochement des groupes Asquini et Sofop en mai 2013. En 2015, Louis Gentilin a rejoint le groupe. En 2018, le groupe a fait l'acquisition de la société Mecafi. En 2022, le groupe se rapproche du groupe Ventana. En 2023, Nexteam a acheté le groupe ATG.

Nexteam est spécialisé :

- Dans la mécanique de précision et l'usinage des métaux durs à destination des secteurs aéronautique et spatial, pour des programmes civils et militaires
- Dans l'usinage haute précision de pièces de petite et moyenne dimension en aluminium pour la section compresseur des moteurs
- Dans la fonderie (sable, cire perdue et plâtre) en s'appuyant sur la fabrication augmentée grâce à l'intégration digitale de toutes les étapes de développement et de réalisation d'une pièce de fonderie
- Dans la mécano soudure de précision sur alliages : conception, industrialisation, fabrication et réparation des sous-ensembles mécaniques complexes.

Le groupe dispose de plusieurs sites situés dans le sud-ouest de la France et à Châtelleraut (86), ainsi que des filiales à l'étranger en Pologne, Roumanie, Portugal, Tunisie, Autriche, Suède et Maroc.

2.2. Organigramme au 31 décembre 2023



2.3. Entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Nom de l'entité	Pays	% de contrôle 2023	% de contrôle 2023	% d'intérêt 2022	% d'intérêt 2022
Filiales consolidées par intégration globale					
France					
NEXTEAM - société mère					
NEXTEAM ESCOUT MACHINING		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM LAUNAGUET MACHINING		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM MARMANDE MACHINING		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM MARMANDE SPECIAL PROCESSES		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM OLEMPES MACHINING		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM SERVICES		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING		100%	100%	100%	100%
NEXTESIS		100%	100%	100%	100%
GAEMI				100%	100%
VENTANA ARGENTEUIL				100%	100%
NEXTEAM ARUDY FOUNDRY		100%	100%	100%	100%
SCI DU GAVE		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM MERIGNAC MACHINING		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM NARCASTET MACHINING		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM SHEET METAL		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM TOULOUSE FOUNDRY		100%	100%	100%	100%
VENTANA				100%	100%
ATG		100%	100%		
NEXTEAM LABEGE SHEET METAL (anciennement SOTIP)		100%	100%		
INDUSTRON EUROPE		100%	100%		
Etranger					
NEXTEAM LUBLIN MACHINING	Pologne	100%	100%	100%	100%
NEXTEAM BRANESTI MACHINING	Roumanie	100%	100%	100%	100%
MIM	Roumanie	100%	100%	100%	100%
NEXTEAM MOHAMMEDIA MACHINING	Maroc	100%	100%	100%	100%
VENTANA FOUNDRY KAPFENBERG	Autriche	100%	100%	100%	100%
AGBM	Maroc	100%	100%	100%	100%
VENTANA MECA ARCOS	Portugal	100%	100%	100%	100%
VENTANA FOUNDRY HACKAS	Suède	100%	100%	100%	100%
AGBT	Tunisie	100%	100%	100%	100%
NEXTEAM MESSADINE SHEET METAL	Tunisie	100%	100%	100%	100%
NEXTEAM SOUSSE MACHINING	Tunisie	100%	100%	100%	100%
SOTIP TUNISIE	Tunisie	100%	100%		

2.4. Entités exclues du périmètre de consolidation

Les sociétés AERO XV - YMCA Services (précédemment Aéro XV) et PRECICAST sont exclues du périmètre au 31 décembre 2023 en raison de leur caractère non significatif dans les comptes consolidés du groupe.

2.5. Mouvements dans le périmètre

Le rapprochement entre Nexteam et le Groupe ATG du 29 septembre 2023 a vu l'entrée dans le périmètre de consolidation de 4 nouvelles sociétés réparties en France et Tunisie.

La société GAEMI a été fusionnée dans VENTANA, elle-même fusionnée dans NEXTEAM.

La société ARGENTEUIL a été fusionnée dans NEXTEAM SHEET-METAL.

3. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe Nexteam sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement comptable unifié ANC 2020-01 sont appliquées.

3.2. Modalités de consolidation

3.2.1. Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2023. Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés de Nexteam assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Celles dans lesquelles Nexteam exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20% du capital sont mises en équivalence.

Certaines participations répondant aux critères ci-dessus ne sont pas consolidées du fait de leur faible impact (cf. note 2.4 "liste des sociétés non consolidées").

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;

— éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

3.2.2. Méthode de conversion des comptes des sociétés étrangères

Les participations établissant leurs états financiers en devises étrangères correspondent à des entités se trouvant à l'étranger. Ces entités étrangères maîtrisent à ce jour leurs opérations et sont gérées de manière indépendante.

Les états financiers des entités étrangères sont établis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, cette monnaie peut être différente de la devise locale de l'entité.

La conversion des états financiers établis en devises étrangères s'effectue selon la méthode dite du cours de clôture :

- Les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis en euro au taux de change de clôture, à l'exception des composantes des capitaux propres qui sont convertis au taux de change historique ;
- Les éléments du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis en euro au cours de change aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de l'exercice ;
- La différence de conversion en résultant est inscrite dans une composante distincte des capitaux propres appelée « réserve de conversion » et réparti entre la part du groupe et la part des intérêts minoritaires. La variation sur une période de cette réserve de conversion est comptabilisée dans les capitaux propres.

		Taux de cloture	Taux Moyen	Taux ouverture	Taux Moyen N-1
EUR	Euro	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
MAD	Dirham marocain	10,9410	10,9527	11,1970	10,7071
PLN	Zloty	4,3395	4,5421	4,6808	4,6845
RON	Leu Roumain	4,9756	4,9467	4,9495	4,9317
SEK	Couronne suédoise	11,0960	11,4728	11,1218	10,6519
TND	Dinar tunisien	3,3391	3,3502	3,3400	3,2528

3.2.3. Élimination des opérations intragroupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

3.2.4. Ecarts d'acquisition

L'écart de première consolidation constaté à l'occasion d'une prise de participation (différence entre la juste valeur du prix d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de la société acquise à la date de prise de contrôle) est traité comme suit :

- L'écart d'évaluation afférent à des actifs identifiables est classé aux postes du bilan concernés et suit les règles comptables propres à ces actifs.
- L'écart résiduel du coût d'acquisition par rapport à la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dont le solde net des actifs et passifs identifiables acquis évalués à la juste valeur est comptabilisé en écart d'acquisition à l'actif du bilan.

- L'écart d'acquisition positif est porté à l'actif immobilisé et l'écart d'acquisition négatif au poste « provisions pour risques et charges ».

Le Groupe évalue les actifs et passifs identifiables de l'entité acquise à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur le jour d'acquisition. Les frais d'acquisition externes supportés sont comptabilisés dans le coût d'acquisition des titres dans les comptes consolidés.

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition Actif.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année sur la base d'hypothèses à moyen terme retenues par le Groupe, principalement selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition Actif est amorti linéairement sur cette durée.

L'écart d'acquisition Passif peut correspondre à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition réalisée dans des conditions avantageuses ou à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Il est repris au résultat selon les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Dans l'hypothèse où une évolution significative serait observée, une dépréciation ou une reprise exceptionnelle sera constatée afin de refléter la valeur économique des actifs.

Conformément au règlement n° 2020-01, l'entreprise consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition pour évaluer la juste valeur du prix d'acquisition, y compris les compléments de prix éventuels, et pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs identifiables. Passé ce délai, toute modification du prix d'acquisition et de la valeur des actifs et passifs identifiables est comptabilisée en résultat.

Les écarts d'acquisition sont présentés dans le poste « Immobilisations incorporelles » conformément au Règlement ANC 2020-01. Les dépréciations des écarts d'acquisition sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat et présentées dans le résultat d'exploitation.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'un écart d'acquisition devient inférieure à sa valeur nette comptable.

3.2.5. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2023, d'une durée de 12 mois, à l'exception des sociétés issues du rapprochement avec ATG qui ont un exercice comptable de 3 mois.

3.3. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le Groupe Nexteam sont les suivants :

3.3.1. Application des méthodes de référence

L'application des méthodes de référence du règlement comptable unifié ANC 2020-01 est la suivante :

Application des méthodes de références	Appliqué	Note
Comptabilisation des contrats de location-financements	Oui	3.3.4
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Oui	3.3.13
Etalement des frais d'émission et primes de remboursements des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	n/a	n/a

3.3.2. Immobilisations incorporelles

3.3.2.1. Evaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.3.2.2. Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Concessions, brevets, licences	Linéaire	1 à 5 ans
SAP	Linéaire	10 ans

3.3.2.3. Frais de développement

Les coûts de développement sont comptabilisés à l'actif quand les conditions suivantes sont réunies :

- Faisabilité technique, et capacité technique pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif ;
- Intention d'achever le développement, capacité à utiliser ou à vendre l'actif, et disponibilité des ressources financières ;
- Probabilité de l'existence d'avantages économiques futurs ;
- Fiabilité de la mesure des dépenses engagées.

Les frais de recherche et de développement ne correspondant pas à ces critères sont comptabilisés dans le compte de résultat dans les postes de charges auxquels ils se rapportent.

Projets activés : Projets Mats et Réacteurs A350 - Ebay Doors du programme A350, projet DTCG (arbres de transmission hélicoptère), Frame 54 Forward, Bancs de Fatigue, Digitalisation (Fabriq et Tableau), Nemesis et SAP.

Les frais de développement relatifs aux NRC sur le programme aéronautique A350 sont amortis au rythme du nombre de pièces livrées pendant la période. Les frais liés au projet DTCG sont amortis sur la même durée que les projets qui y sont rattachés, soit 5 ans.

3.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Constructions	Linéaire	5 à 20 ans
Agencements des constructions	Linéaire	3 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	1 à 10 ans
Mobilier de bureau et informatique	Linéaire	1 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans

3.3.4. Contrats de location-financement

Les biens financés au moyen de contrats de location financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété du bien loué, sont comptabilisés à l'actif du bilan à la juste valeur, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location. La dette correspondante est inscrite dans les passifs financiers.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt restant dû.

Ces immobilisations acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties selon le mode et les durées d'utilité de l'actif conformément aux règles du Groupe.

Si le transfert de propriété à l'issue du contrat est peu probable, les immobilisations correspondantes seront amorties sur la durée la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location ne répondant pas aux critères de qualification des contrats de crédit-bail et contrats assimilés et dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat. Les paiements minimaux futurs dus sont présentés dans les engagements financiers.

3.3.5. Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés. Ces actifs sont comptabilisés sur la base des montants payés. En cas de signe objectif de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée c'est-à-dire les flux de trésorerie futurs estimés.

Par ailleurs, il comprend des titres de participation dans une société non consolidée. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Ces participations sont initialement comptabilisées pour leur prix d'acquisition (frais de transaction inclus). A chaque arrêté, ces participations sont évaluées à leur juste valeur. En l'absence de marché actif, le Groupe évalue la juste valeur d'une participation non consolidée sur la base d'une quote-part de capitaux propres et sur les perspectives de rentabilité de la participation. Les variations de juste valeur sont enregistrées en charges financières.

3.3.6. Stocks et travaux en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen unitaire pondéré (CUMP) augmenté des frais accessoires. Les stocks d'encours de production sont valorisés sur la base des coûts de production direct (Main d'œuvre, matières premières, sous-traitance). Ce coût peut être minoré ou estimé (dans certains cas) sur la base du prix de vente.

La valorisation des stocks et encours tient compte du retraitement de la sous activité (sous absorption des frais fixes) qui est comptabilisée en charge sur la période.

Une provision pour dépréciation des stocks a été constituée sur la base des données de consommation passées et futures afin de tenir compte de l'écart de prix entre le coût de valorisation et la valeur actuelle de certains produits à la clôture de l'exercice.

3.3.7. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dans le cadre de la mise en place de financement court terme, le groupe effectue des opérations de mobilisation de créances auprès d'un factor. La cession juridique entraîne leur décomptabilisation.

3.3.8. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

3.3.9. Subventions d'investissement

Les subventions sont comptabilisées en compte immédiatement en résultat.

3.3.10. Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions du Règlement ANC 2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Les impôts différés ont été comptabilisés en fonction des échéances de retournement des différences temporaires et des nouveaux taux d'imposition issus de la loi de finance 2021 pour les sociétés françaises soit 25%.

Les effets de modification des taux d'imposition (report variable) sont inscrits dans le compte de résultat de la période au cours duquel le changement a été décidé par l'administration fiscale locale sauf lorsque la contrepartie a été comptabilisée initialement en capitaux propres, dans ce cas l'effet de changement de taux est comptabilisé également dans les capitaux propres.

En application du règlement ANC n°2020-01, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale. A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le groupe.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

3.3.11. Provisions règlementées

Les provisions règlementées et les autres éléments comptabilisés selon les dispositions fiscales locales dans les comptes annuels des entités consolidées, sont annulées dans les comptes consolidés du groupe. Ce retraitement donne lieu à la constatation d'une imposition différée le cas échéant.

3.3.12. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été constituées conformément au règlement ANC 00-06 relatif aux passifs et résultent d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

3.3.13. Engagements de retraite et prestations assimilés

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé après la prise en compte de facteurs de rotation, mortalité et d'évolution des rémunérations.

Hormis pour la société NEXTEAM LAUNAGUET MACHINING et les sociétés étrangères VENTANA FOUNDRY KAPFENBERG, NEXTEAM GROUP POLSKA et VENTANA MECA SOUSSE, la provision n'a pas été comptabilisée dans les comptes sociaux mais a fait l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés.

3.3.14. Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les gains et les pertes de change réalisés sur encaissements de créances et décaissements de dettes commerciales sont enregistrés en résultat d'exploitation dans les comptes dédiés en utilisant les taux de change en vigueur au cours du jour de la transaction.

Les gains et les pertes de change latents sont portés au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

3.3.15. Opérations de couverture par des ventes en devises par des ventes à terme

Le groupe comptabilise le résultat des opérations de couverture, intervenues par des ventes à terme de devises, dans un compte de chiffre d'affaires dédié.

3.3.16. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu au moment du transfert de propriété juridique. Le chiffre d'affaires relatif à l'activité machines spéciales est reconnu quant à lui à l'avancement sur la base des coûts engagés.

3.3.17. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituelles distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

3.3.18. Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

4. Notes sur les postes du bilan

4.1. Immobilisations incorporelles

En Milliers d'euros	31-déc-22	Mvts de périmètre	Augm°	Dimin°	Reclass.	Écarts de convers°	31-déc-23
Ecart d'acquisition	99 195	(1 926)	-	-	-	-	97 270
Frais de développement	17 392	186	1 343	-	3 096	-	22 017
Concessions, brevets et droits similaires	8 071	203	287	(778)	26	14	7 823
Autres immobilisations incorporelles	815	17 224	-	-	-	-	18 039
Immobilisations incorporelles en cours	2 119	-	1 717	-	(3 026)	0	810
Total valeurs brutes	127 593	15 687	3 347	(778)	95	14	145 958
Amort Ecart d'acquisition	(6 133)	-	(492)	-	-	-	(6 625)
Amort/Dép. frais de développement	(3 497)	(158)	(1 774)	-	2	-	(5 426)
Amort/Dép. conc, brevets & dts similaires	(6 840)	(192)	(440)	762	0	(13)	(6 723)
Amort/Dép. autres immobilisations incorporelles	(30)	-	(2 602)	-	-	-	(2 632)
Amt/Dép. immobilisations incorp. En cours	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements	(16 499)	(350)	(5 308)	762	2	(13)	(21 406)
Ecart d'acquisition	93 062	(1 926)	(492)	-	-	-	90 645
Frais de développement	13 896	28	(432)	-	3 098	-	16 591
Concessions, brevets et droits similaires	1 231	11	(153)	(17)	26	1	1 100
Autres immobilisations incorporelles	785	17 224	(2 602)	-	-	-	15 407
Immobilisations incorporelles en cours	2 119	-	1 717	-	(3 026)	0	810
Immobilisations incorporelles (net)	111 094	15 337	(1 961)	(17)	98	1	124 552

Les immobilisations incorporelles en cours concernent le projet SAP.

Le reclassement des 3m€ « d'immobilisations incorporelles en cours » à « Frais de développement » concerne des coûts SAP mis en service sur l'exercice (en lien avec le déploiement du troisième lot relatif aux achats, à la logistique et la production).

Acquisition du groupe ATG :

NEXTEAM s'est rapproché en septembre 2023 du groupe ATG (prix d'acquisition de 14.280 k€ avant prise en compte des frais d'acquisition).

L'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date du rapprochement a été réalisée sur la base des capitaux propres consolidés du groupe ATG au 30 septembre 2023.

La juste valeur des actifs et passifs acquis est égale à 8.296k€.

La différence entre la juste valeur du prix d'acquisition (augmenté des frais d'acquisition) de 14.591k€ et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis (soit 100%) s'élève à la somme de 6.295 k€ et représente l'écart d'acquisition.

Affectation liée à l'acquisition du groupe VENTANA :

Durant le délai d'affectation, se terminant à l'arrêté du 31 décembre 2023, les actifs suivants ont été identifiés ou ajustés :

- Deux relations clientèles pour les UGT Machining et Sheet-Metal pour respectivement 10.858k€ (amortie sur 13 ans) et 6.266k€ (amortis sur 12 ans), comptabilisées en autres immobilisations incorporelles.
- Terrains pour 989k€ et Constructions pour (2.820)k€
- Les stocks afin de respecter les principes du groupe (1.287)k€
- Impôt différé pour (5.765)k€

L'écart d'acquisition a ainsi été ajusté pour un montant de (8.221)k€.

Le groupe compte trois divisions :

Division	Activité concernée	Principaux sites
MACHINING	La mécanique de précision et de l'usinage de pièce critiques en métaux durs et de longue dimension L'usinage haute précision de pièces de petite et moyenne dimension en aluminium pour la section compresseur des moteurs	CHATELLERAULT, OLEMPES, MARMANDE, LAUNAGUET, ESCOUT, MERIGNAC, NARCASTET, PORTUGAL, ROUMANIE, POLOGNE, MAROC, TUNISIE
FOUNDRY	Fonderie (sable, cire perdue et plâtre) en s'appuyant sur la fabrication augmentée grâce à l'intégration digitale de toutes les étapes de développement et de réalisation d'une pièce de fonderie	ARUDY, TOULOUSE, AUTRICHE, SUEDE
SHEET METAL	La mécano soudure de précision sur alliages : conception, industrialisation, fabrication et réparation des sous-ensembles mécaniques complexes	NARCASTET, MERIGNAC, LABEGE, TUNISIE

Les écarts d'acquisition sont regroupés de cette façon :

En Milliers d'euros		31-déc-22	VENTANA	ATG	31-déc-23
MACHINING	(1)	78 684	(558)	-	78 125
FOUNDRY		15 135	(10 122)	-	5 013
SHEET METAL		5 377	2 459	6 295	14 131
Valeurs Brutes		99 195	(8 221)	6 295	97 270
MACHINING	(1)	(6 133)	-		(6 133)
FOUNDRY		0	(492)	-	(492)
Dépréciation		(6 133)	(492)	-	(6 625)
Ecart d'acquisition		93 062	(8 713)	6 295	90 645

Le Groupe a procédé au test de dépréciation sur ces trois Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent aux différentes activités du groupe.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie se résument comme suit :

- Les flux de trésorerie prévisionnels sont déterminés à partir de prévisionnels des UGT sur la période 2024 à 2026,
- Les prévisions d'exploitations utilisées pour déterminer les flux de trésorerie prévisionnels tiennent compte des données économiques générales, des carnets de commandes et cadences annoncées par les principaux donneurs d'ordre du groupe (Airbus et Safran), et d'hypothèses macroéconomiques à moyen et long terme.
- Ces prévisions et hypothèses sont celles retenues par le Groupe dans le plan à moyen terme pour les quatre prochaines années puis se basent, pour la période au-delà, sur les meilleures estimations réalisées par la Direction des activités de plus long terme ;

- La valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie est égale à la somme de ces flux de trésorerie prévisionnels actualisés à laquelle s'ajoute une valeur terminale calculée par application d'un taux de croissance attendu des activités considérées à un flux normatif représentatif de l'activité à long terme qui est, le plus souvent, équivalente à la dernière année du plan long terme ;
- Le taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale a été fixé à 1% pour l'ensemble des UGT;
- Le taux d'actualisation (après impôts) de référence retenu (WACC) est un taux de 10,2% pour l'UGT Machining, 15% pour l'UGT Foundry et 9,3% pour l'UGT Sheet-Metal.

Les actifs testés sont les suivants :

Actifs testés	Machining	Foundry	Sheet-Metal
Ecart d'acquisition	71 992	4 521	14 131
Immobilisations	64 417	8 751	10 466
Besoin en fonds de roulement	40 675	2 412	7 163
Valeur Comptable à tester	177 084	15 685	31 760

Au 31 décembre 2023, ces tests ont conduit à ne pas comptabiliser de dépréciation sur les écarts d'acquisition des UGTs Machining et Sheet-Metal.

Sur la base du plan d'affaires et du taux d'actualisation retenu pour la division Foundry, une dépréciation à hauteur de (492)k€ a été enregistrée sur l'exercice.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :

- Variation du taux d'actualisation de référence retenu de +/- 1%
- Variation du taux de marge EBITDA cible de +/- 2%

Ces variations des principales hypothèses ne conduisent pas à une valeur actuelle inférieure à la valeur nette comptable des trois UGT.

4.2. Immobilisations corporelles

En Milliers d'euros	31-déc-22	Mvts de périmètre	Augm°	Dimin°	Reclass.	Écarts de convers°	31-déc-23
Terrains	7 757	969	87	-	1 631	29	10 473
Agencements sur terrains	830	-	10	-	587	-	1 427
Constructions	85 982	(813)	1 390	(1 574)	1 422	181	86 588
Installations tech, matériel & outillage	175 209	7 325	5 964	(5 848)	20 878	173	203 701
Autres immobilisations corporelles	31 559	470	959	(1 275)	(20 708)	162	11 167
Immobilisations corporelles en cours	1 566	189	4 190	-	(4 686)	0	1 258
Avances et acomptes s/immo. corp.	683	19	126	-	(253)	0	575
Valeurs brutes	303 585	8 159	12 726	(8 698)	(1 128)	545	315 190
Amt/Dép. Agencements sur terrains	(305)	-	(153)	-	(325)	-	(783)
Amt/Dép. constructions	(38 465)	(1 125)	(4 286)	1 543	244	(31)	(42 120)
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(130 611)	(4 416)	(13 230)	5 670	(17 085)	(157)	(159 829)
Autres immobilisations corporelles	(26 963)	(412)	(776)	1 198	18 092	(158)	(9 019)
Amortissements	(196 345)	(5 952)	(18 446)	8 411	926	(346)	(211 751)
Immobilisations corporelles (net)	107 240	2 207	(5 720)	(287)	(202)	200	103 438

Les mouvements de périmètre sur la ligne « constructions » sont impactés :

- Par l'entrée du groupe ATG à hauteur de 2.007k€
- Par l'expertise immobilière réalisée sur le groupe Ventana qui a conduit à une diminution des actifs de (2.820)k€

Les machines financées par crédit-bail ont été reclassées de la ligne « autres immobilisations corporelles » vers la ligne « installations tech, matériel et outillage », comme présenté ci-dessous.

Les immobilisations prises en crédit-bail représentent :

En Milliers d'euros	31-déc-22	Mvts de périmètre	Augm°	Dimin°	Reclass.	Écarts de convers°	31-déc-23
Frais de développement	3 005	-	-	-	-	-	3 005
Terrains	1 962	-	-	-	(400)	-	1 561
Agencements sur terrains	-	-	-	-	587	-	587
Constructions	19 287	-	-	-	(151)	-	19 137
Installations tech, matériel & outillage	56 403	(19)	870	-	19 668	140	77 063
Autres immobilisations corporelles	23 670	-	-	-	(20 950)	153	2 873
Immobilisations corporelles en cours	400	-	-	-	(400)	-	-
Avances et acomptes s/immo. corp.	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs brutes	104 727	(19)	870	-	(1 645)	294	104 227
Amt/Dép. Frais de développement	(634)	-	(301)	-	2	-	(932)
Amt/Dép. Agencements sur terrains	-	-	(54)	-	(325)	-	(380)
Amt/Dép. constructions	(6 815)	-	(793)	-	108	-	(7 499)
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(33 293)	-	(5 667)	-	(16 950)	(129)	(56 038)
Autres immobilisations corporelles	(20 454)	-	(132)	-	18 114	(150)	(2 622)
Amortissements	(61 196)	-	(6 946)	-	950	(279)	(67 471)
Immobilisations (net)	43 531	(19)	(6 076)	-	(696)	15	36 755

4.3. Immobilisations financières

En Milliers d'euros	31-déc-22	Mvts de périmètre	Augm°	Dimin°	Reclass.	Écarts de conversion	31-déc-23
Titres de participation	16	6	-	-	-	-	22
Dépôts factor	2 329	-	163	(691)	-	-	1 801
Prêts, cautionnements et autres créances	1 902	89	60	(215)	9	1	1 847
Total valeurs brutes	4 247	95	223	(906)	9	1	3 670
Dépréciations des titres	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières (net)	4 247	95	223	(906)	9	1	3 670

4.4. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

En Milliers d'euros	31-déc-22	Mvts de périmètre	Variations	Reclass.	Écarts de conversion	31-déc-23
Matières premières et consommables	22 301	718	1 184		4	24 207
En-cours production de services	49 511	2 445	10 501		13	62 470
Produits finis	16 505	725	2 145		5	19 380
Valeurs brutes	88 317	3 889	13 830	-	22	106 057
Dép. des stocks - MP, fourn. et approv.	(1 768)	(301)	64		-	(2 005)
Dép. des stocks - en-cours de production	(2 868)	(355)	300		-	(2 923)
Dép. des stocks - prod. finis et interm.	(3 015)	(153)	503		-	(2 665)
Dépréciations	(7 651)	(808)	866	-	-	(7 593)
Stocks et en-cours	80 665	3 081	14 696	-	22	98 464

4.5. Clients et comptes rattachés

En Milliers d'euros	Brut	Provision	31-déc-23	Brut	Provision	31-déc-22
Clients et comptes rattachés	21 851	(1 248)	20 603	10 246	(266)	9 981

Au 31 décembre 2023, 41.470k€ de créances clients ont été cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage (contre 30.706k€ en 2022). Le transfert de propriété, qui résulte du contrat d'affacturage des créances justifie qu'elles sortent de l'actif en contrepartie de la trésorerie reçue.

Les créances ont toutes une échéance à moins d'un an.

4.6. Autres créances et comptes de régularisation

En Milliers d'euros	Brut	Provision	31-déc-23	Brut	Provision	31-déc-22
Fournisseurs débiteurs	2 942		2 942	1 162		1 162
Créances fiscales et sociales	13 754		13 754	12 027		12 027
Comptes courants	20	-	20	15	-	15
Créances diverses	3 509	(851)	2 658	1 462	(7)	1 455
Charges constatées d'avance	1 679	-	1 679	1 246	-	1 246
Ecart de conversion - actif	1 467		1 467	2 205		2 205
Impôts différés actifs	726		726	7 211		7 211
Total	24 097	(851)	23 246	25 327	(7)	25 320

Les créances ont toutes une échéance à moins d'un an, à l'exception d'une créance de carry back de 3,2m€ ayant une échéance à 3 ans.

4.7. Trésorerie

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-23	31-déc-22
Equivalents de trésorerie	58 438	50 000
Disponibilités	22 376	76 171
Intérêts courus	7	102
Disponibilités et VMP	80 820	126 274
Concours bancaires courants et intérêts courus	-	(28)
Trésorerie nette	80 820	126 246

Au 31 décembre 2023, 41.470k€ de créances clients ont été cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage (contre 30.706k€ en 2022).

4.8. Composition du capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social se compose de 525 744 actions d'une valeur nominale de 100 € (contre 518 322 actions de valeur nominale de 100 € en 2022).

4.9. Provisions pour risques et charges

4.9.1. Récapitulatif

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-22	Mvts de périmètre	Augm°	Dimin°	Reclass	Écarts de convers°	31-déc-23
Provisions pour pensions et retraites	4 679	256	750	(513)		1	5 174
Provisions pour pertes de change	2 096	3	1 598	(2 231)		1	1 467
Provisions pour litiges	640	54	62	(83)	(63)	(0)	611
Autres provisions pour risques et charges	2 646	28	1 309	(380)	63	-	3 666
Provisions pour risques et charges	10 061	342	3 718	(3 206)	-	2	10 918

Les autres provisions pour risques et charges correspondent principalement au :

- Risque environnement chez NEXTEAM ARUDY FOUNDRY pour 1m€
- Litige client pour 1.5m€
- Litige fiscal provenant de MGHP pour 0,7m€.

4.9.2. Indemnités de départ à la retraite et prestations assimilées

Les hypothèses d'évaluation sont :

- Age de départ à la retraite : Déterminé en fonction d'une date de premier emploi et de la durée de référence propre à chaque individu
- Salaire fin de carrière

Nexteam – Comptes consolidés 31 décembre 2023

- Taux de sortie décroissant par tranche d'âge (Foundry : entre 1,5% et 3%, autres sociétés : entre 4,5% et 6%)
- Taux actualisation : 3,36%
- Taux augmentation salaire : 3% (inflation comprise)
- Table de mortalité : INSEE_THF19
- Convention collective : convention collective de la métallurgie
- Taux de charges sociales : taux propre à chaque société

4.10. Emprunts et dettes financières

4.10.1. Nature et échéances des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

En Milliers d'euros		31-déc-22	31-déc-23	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	(1)	240 899	207 899	52 313	148 612	6 973
Leasing & locations de biens		28 575	20 768	5 725	10 475	4 567
Participation des salariés		465	269		269	
Intérêts courus sur emprunts		162	157	157		
Autres emprunts		227	(0)	(0)		
Emprunts et dettes financières MLT		270 329	229 092	58 196	159 356	11 540
Autres emprunts		28	-	-		
Concours bancaires courants et intérêts		28	-	-	-	-
Total		270 356	229 092	58 196	159 356	11 540
(1) Dont PGE		143 331	128 886	25 011	103 875	-

4.10.2. Variation des emprunts et dettes financières

En Milliers d'euros	31-déc-22	Mvts de périmètre	Augm°	Dim. Reclass.	Écarts de convers°	31-déc-23	
Emprunts auprès des établissements de crédit	240 899	2 369	8 923	(44 288)	0	(5)	207 899
Leasing & locations de biens	28 575	-	479	(8 272)	(411)	397	20 768
Participation des salariés	465	-	-	(197)	-	-	269
Intérêts courus sur emprunts	162	20	32	(57)	-	1	157
Autres emprunts	227	-	-	(120)	(111)	3	(0)
Total emprunts et dettes financières MLT	270 329	2 389	9 434	(52 933)	(522)	396	229 092
Autres emprunts	28	-	-	(27)	-	(1)	-
Total concours bancaires courants et intérêts	28	-	-	(27)	-	(1)	-
Total	270 356	2 389	9 434	(52 960)	(522)	395	229 092

Les contrats d'emprunt ne prévoient pas le respect de ratio de covenant.

4.11. Fournisseurs et autres dettes

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-23	31-déc-22
Dettes fournisseurs	31 094	25 588
Factures non parvenues	12 269	11 304
Fournisseurs et comptes rattachés	43 363	36 892

Les dettes ont toutes une échéance à moins d'un an.

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-23	31-déc-22	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs d'immobilisations	1 455	804	1 455		
Avances clients & clients créditeurs	14 459	6 543	8 960	5 499	-
Dettes fiscales et sociales	26 147	24 751	26 147		
Comptes courants créditeurs	1	48	1		
Dettes diverses (1)	5 055	880	5 055		
Produits constatés d'avance	1 810	1 054	1 810		
Ecart de conversion - passif	1 589	1 839	1 589		
Impôts différés passifs	821	-	821		
Autres dettes et comptes de régularisation	51 338	35 919	45 839	5 499	-

(1) dont 3m€ relatif à l'acquisition du groupe ATG payé en 2024.

5. Postes du compte de résultat

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

En Milliers d'euros	31-déc-23	%	31-déc-22	%
Production vendue de biens	235 762	85%	194 904	88%
Ventes de marchandises	33 771	12%	22 517	10%
Autres refacturations	8 041	3%	2 837	1%
Chiffre d'affaires	277 574	100%	220 258	100%

242 589k€ du chiffre d'affaires est réalisé en France et 34 985k€ à l'étranger.

5.2. Autres produits d'exploitation

En Milliers d'euros	31-déc-23	31-déc-22
Production stockée	13 186	6 080
Production immobilisée	780	1 530
Subventions d'investissement	131	372
Subventions d'exploitation	1 608	618
Autres produits	8 115	9 067
Transferts de charges d'exploitation	605	1 467
Autres produits d'exploitation	24 426	19 133

Les subventions d'investissements sont reconnues directement en compte de résultat.

Le montant au titre du crédit d'impôt recherche a été reclassé dans le compte

« Subventions d'exploitation » pour un montant de 313k€.

5.3. Achats consommés

En Milliers d'euros	31-déc-23	31-déc-22
Achat m.p., fournis. & aut. appro.	(75 629)	(59 606)
Variation de stocks	681	2 060
Sous-traitance	(32 858)	(24 646)
Achats non stockés de matières et fournitures	(26 252)	(17 732)
Achats de marchandises	(1 004)	(636)
Achats consommés	(135 062)	(100 559)

5.4. Autres achats et charges externes

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-23	31-déc-22
Sous-traitance générale	(1 405)	(1 292)
Locations et charges locatives	(3 458)	(2 831)
Entretiens et réparations	(6 186)	(5 223)
Primes d'assurance	(1 101)	(1 167)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(3 344)	(2 101)
Transports	(3 513)	(2 924)
Services bancaires	(459)	(479)
Autres charges externes	(7 977)	(4 833)
Autres achats et charges externes	(27 443)	(20 850)

5.5. Charges de personnel et effectif

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-23	31-déc-22
Salaires Bruts	(63 511)	(57 471)
Charges sociales	(24 838)	(20 023)
Intéressement	(2 098)	
Participation des salariés	(357)	(224)
Charges de personnel	(90 803)	(77 718)

Un accord d'intéressement groupe a été mis en place sur l'exercice.

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit:

	31-déc-23	31-déc-22
<u>Effectif temps plein</u>	<u>2 158</u>	<u>1 826</u>

5.6. EBITDA

L'EBITDA est défini comme le résultat d'exploitation ajusté pour exclure les éléments suivants: (i) les amortissements sur actifs, stocks, créances, passifs et leur reprise; (ii) les charges d'exploitation non courante.

L'EBITDA aide le Groupe à comparer sa performance sur différentes périodes de reporting de manière cohérente car il supprime des résultats opérationnels l'impact des éléments qui ne reflètent pas la performance opérationnelle de base. Le Groupe utilise l'EBITDA pour mesurer sa performance financière.

Le rapprochement de l'EBITDA avec le résultat d'exploitation du Groupe est présenté comme suit :

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-23	31-déc-22
Résultat d'exploitation	14 858	6 617
Dotations nettes aux amortissements et provisions	22 120	20 303
<u>Eléments non récurrents</u>		
Charges liées au personnel	226	1 889
Mise au rebut de stocks	1 562	-
Honoraires	517	510
Autres	236	88
EBITDA	39 519	29 407

5.7. Dotations aux amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-23	31-déc-22
Dotations aux amortissements d'exploitation	(21 859)	(21 035)
Variation nette des dép. actif circulant	(158)	362
Variation nette des provisions	(103)	370
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(22 120)	(20 303)

5.8. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-23	31-déc-22
Gains de change	3 774	1 503
Autres produits financiers	1 677	261
Reprises financières	2 079	437
Produits financiers	7 530	2 200
Charges d'intérêts sur emprunt	(6 745)	(3 580)
Pertes de change	(3 951)	(1 194)
Autres charges financières	-	11
Dotations financières	(1 451)	(2 108)
Charges financières	(12 147)	(6 871)
Résultat financier	(4 617)	(4 671)

5.9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

<i>En Milliers d'euros</i>		31-déc-23	31-déc-22
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		482	551
Produits de cession d'immobilisations	(1)	441	3 013
Autres produits exceptionnels		128	57
Reprises exceptionnelles	(2)	209	1 273
Produits exceptionnels		1 260	4 894
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		(541)	(941)
VNC des immobilisations cédées	(1)	(303)	(482)
Autres charges exceptionnelles		(164)	(909)
Dotations exceptionnelles	(3)	(2 611)	(106)
Charges exceptionnelles		(3 620)	(2 437)
Résultat exceptionnel		(2 360)	2 457

(1) 2022 : en lien avec la cession du bâtiment d'Argenteuil

(2) 2022 : Principalement lié au PSE de Nexteam Châtellerault

(3) Dont provision litige client

6. Impôts sur les résultats

<i>En Milliers d'euros</i>		31-déc-23	31-déc-22
Impôt exigible		(1 484)	(875)
Autres Crédits d'impôt		693	71
Carry-back		-	-
Impôts différés		(1 815)	49
Impôts sur les résultats		(2 606)	(755)

Preuve d'impôt

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-23	31-déc-22
Résultat net des société intégrées	4 782	3 649
Impôts sur les résultats	(2 606)	(755)
Résultat avant impôts	7 388	4 404
Taux d'impôt en vigueur	25,0%	25,0%
Charges d'impôt théorique	(1 847)	(1 101)
Effets des :		
Différences permanentes sociales	222	390
Différences permanentes consolidation	-	89
Reprise des déficits activés précédemment	(696)	-
Impôt différés non activés sur déficits de l'exercice	(255)	(557)
Différence de taux d'impôt	303	103
Autres crédits d'impôt	314	95
Autres	(648)	226
Total des effets	(759)	346
Total charges d'impôt	(2 606)	(755)

Les déficits reportables du groupe d'intégration fiscale Nexteam ont fait l'objet d'une activation pour un montant global d'impôt différé de 7.499k€ à fin décembre 2023, dont 1.168k€ ont été repris sur l'exercice.

Les déficits fiscaux antérieurs à l'entrée dans le groupe de Nexteam Châtelleraut Machining, pour un montant total de 21 873k€ en base, ne sont pas reconnus.

7. Autres informations

7.1. Engagements hors bilan

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-23	31-déc-22
Engagements donnés		
Avals et cautions	896	736
Créances cédées au factor	41 422	30 706
Autres engagements données	72 824	77 176
Engagements hors bilan liés à des opérations de couvertures en devises non dénouées (en USD)	15 020	19 101

7.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires au titre des missions de commissariat aux comptes du groupe s'élevaient à 341 K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

7.3. Dirigeants

La rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction n'est pas communiquée car cela aboutirait à communiquer un montant individuel.

NEXTEAM

Société par actions simplifiée au capital de 52.574.400 €

Siège social : 34 Avenue Condorcet 47200 MARMANDE

793.752.692 RCS AGEN

(la « **Société** »)

DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES DU 30 MAI 2024

RAPPORT DU PRESIDENT COMPRENANT RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

INCLUANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

Conformément aux dispositions du Code du commerce et des statuts :

Nous vous exposons l'activité de la société NEXTEAM (la « **Société** ») et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous vous présentons le rapport établi par le Président incluant le rapport de gestion sur l'activité de la Société et le rapport sur la gestion du Groupe ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes, et soumettons à votre approbation les comptes de cet exercice (sociaux et consolidés) ainsi que l'affectation des résultats. Nous vous demanderons également de statuer sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce.

Nous vous proposons également d'autoriser le principe de réalisation d'une fusion par la Société (société absorbante) de la société NEXTEAM Managers (société absorbée), de dispenser de la nomination d'un Commissaire à la fusion dans le cadre de cette opération et de nommer un Commissaire aux apports.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toute précision et tout renseignement complémentaire qui pourrait vous paraître opportun.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1 ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES DU GROUPE

1.1 Au cours de l'exercice écoulé

1.1.1 Présentation générale de l'activité de la Société et des sociétés du Groupe

1.1.1.1 Concernant la Société NEXTEAM

a) Présentation générale

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a eu une durée de 12 mois (de la même façon que l'exercice précédent).

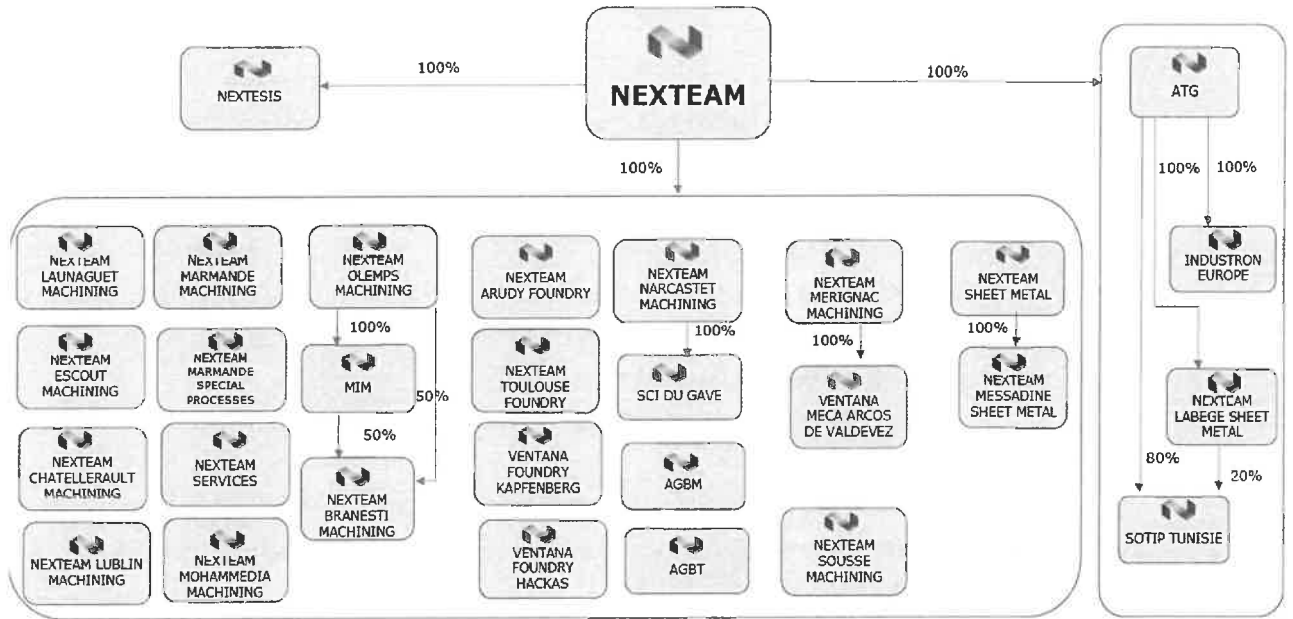
L'activité de la Société est afférente à la détention et à la gestion de son portefeuille de titres ainsi qu'à l'animation de son Groupe et à la reddition de services à ses filiales et sous-filiales. Les principaux actifs de la Société sont constitués des titres détenus dans les sociétés suivantes à la clôture de l'exercice (dans les proportions ci-après indiquées dans l'organigramme présenté) :

Dénomination	Identification
ADVANCED TECHNOLOGIES GROUPMENT - A.T.G.	Société par actions simplifiée au capital de 1.568.380 €, dont le siège social est 2829 avenue de la Lauragaise 31670 LABEGE, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 442 776 142
AGBM	Société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 3 920 000 dirhams, société de droit marocain, dont le siège social est Parc Industriel Ouled Salah - Lot C-7-9 - Bouskoura - CASABLANCA - MAROC, immatriculée sous le numéro RC 284525 (Casablanca).
AGB TUNISIE	Société à responsabilité limitée non-résidente au capital de 100 000 dinars, société de droit tunisien, dont le siège social est ZI Sidi Abdelhamid - SOUSSE 4000 - TUNISIE, immatriculée sous le numéro 1261121R.
INDUSTRON EUROPE	Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 000 €, dont le siège social est Zone Industrielle Pyrène Aéroport 65290 LOUEY, immatriculée au RCS de TARBES sous le numéro 321 164 378
M.I.M. - MECANICA INDUSTRIA MANAGEMENT	Société de droit roumain à associé unique, au capital de 147.706 RON, dont le siège social est à BUCAREST (Roumanie), 330 rue Calea Vacaresti, bâtiment 10A, 1er escalier, 2ème étage, apt.12, CUI 160055144, J40/17414/2003
NEXTEAM ARUDY FOUNDRY	Société par actions simplifiée au capital de 1 600 000 €, dont le siège est 47 rue du Touya à ARUDY (64260), immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de PAU sous le numéro 350 164 638
NEXTEAM BRANESTI MACHINING (anciennement dénommée NEXTEAM GROUP ROMANIA)	Société de droit roumain, au capital de 174.000 RON, dont le siège social est à BUCAREST (Roumanie), 8 rue Petre Antonescu, bâtiment 26 escalier B, 2ème étage, apt. 72 secteur 2.

NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING	Société par actions simplifiée au capital de 1.072.940 euros, dont le siège social est situé ZA des Varennes – Rue Denis Papin, à CHATELLERAULT (86100), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de POITIERS sous le numéro 350 077 368
NEXTEAM ESCOUT MACHINING	Société par actions simplifiée au capital de 550.000 euros, dont le siège social est ZA du Gabarn, 64870 ESCOUT, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PAU sous le numéro 420 847 840
NEXTEAM LABEGE SHEET METAL	Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 500 000 €, dont le siège social est 2829 avenue de la Lauragaise 31670 LABEGE, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 343 022 646
NEXTEAM LAUNAGUET MACHINING	Société par actions simplifiée au capital de 1.133.500 euros, dont le siège social est 7 Impasse de la Feuilleraie ZI La Croix 31140 LAUNAGUET, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 720 804 012
NEXTEAM LUBLIN MACHINING (anciennement dénommée NEXTEAM GROUP POLSKA)	Société à responsabilité limitée de droit polonais, au capital de 50.000 zlotys, dont le siège social est Ulica Erazma, Plewinskiiego 24 20-270 LUBLIN
NEXTEAM MARMANDE MACHINING	Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros, dont le siège social est situé 34 avenue Condorcet à MARMANDE (47200), immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AGEN sous le numéro 316 359 041
NEXTEAM MARMANDE SPECIAL PROCESSES	Société par actions simplifiée au capital de 150.000 €, dont le siège social est 34 avenue Condorcet à MARMANDE (47200), immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés d'AGEN sous le numéro 822 153 581
NEXTEAM MERIGNAC MACHINING	Société par actions simplifiée au capital de 634 019,29 €, dont le siège Parc Saint-Exupéry – Avenue Jacqueline Auriol à MERIGNAC (33700), immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 383 740 545
NEXTEAM MESSADINE SHEET METAL (anciennement dénommée VENTANA MECAWELD SOUSSE)	Société à responsabilité limitée au capital de 648.260 dinars, société de droit tunisien, dont le siège social est Zone Industrielle Messaadine 4013 - SOUSSE - TUNISIE, immatriculée sous le numéro 1029148D
NEXTEAM MOHAMMEDIA MACHINING (anciennement dénommée NEXTEAM GROUP MAROC)	Société à responsabilité limitée à associé unique, de droit marocain, au capital de 10.300.000 MAD, dont le siège social est Lot n°03, Zone Industrielle Sud-Ouest, Mohammedia – Maroc, immatriculée sous le numéro ICE 002123880000088
NEXTEAM NARCASTET MACHINING	Société par actions simplifiée au capital de 48 000 €, dont le siège social est 1 rue Marc Seguin – ZA du pont d'Assat à NARCASTET (64510), immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de PAU sous le numéro 352 684 252

NEXTEAM OLEMP'S MACHINING	Société par actions simplifiée au capital social de 680.000 euros dont le siège social est situé à 390 route de la Broussine à OLEMP'S (12510), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RODEZ sous le numéro 322 993 411
NEXTEAM Services	Société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, dont le siège social est 7 Impasse de la Feuilleraie ZI La Croix 31140 LAUNAGUET, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 510 226 061
NEXTEAM SHEET METAL	Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 4 391 504 €, dont le siège social est Parc Saint-Exupéry – 8 avenue du Val d'Or à MERIGNAC (33700), immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 815 200 738
NEXTEAM SOUSSE MACHINING (anciennement dénommée VENTANA MECA SOUSSE)	Société à responsabilité limitée non-résidente au capital de 80.000 TND, dont le siège social est ZI Sidi Abdelhamid SOUSSE 4000, MF 0982143B – registre du commerce n° B 2462132006 – Identification fiscale : 000 M A 982143 B
NEXTEAM TOULOUSE FOUNDRY	Société par actions simplifiée au capital de 500 000 €, dont le siège social est 11, Avenue de la Marcaissonne à TOULOUSE (31400), immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 391 888 062
NEXTESIS	Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social est Bâtiment 2 Ilot Carmin ZAC des Florides à MARIGNANE (13700), immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés d'AIX EN PROVENCE sous le numéro 903 152 411
SCI DU GAVE	Société civile immobilière au capital de 106.714,31 €, dont le siège social est 1 rue Marc Seguin – ZA du pont d'Assat à NARCASTET (64510), immatriculée au RCS de PAU sous le numéro 393 321 674
SOTIP TUNISIE	Société à responsabilité limitée au capital de 14.076 € soit 19.000 DT, dont le siège social est Zone industrielle de Messadine GP 1 route Sousse – Msaken, Messadine Gouvernorat de Sousse, immatriculée au Registre de commerce n° B 143432002
VENTANA HACKAS	Société de droit suédois, dont le siège social est Hackas Precisionsgjuteri AB – Industriägen 6 – HACKAS, immatriculée sous le numéro 556069-6683
VENTANA KAPFENBERG	Société à responsabilité limitée de droit autrichien au capital de 100.000 €, dont le siège social est Werk – VI- Stasse 56 – 8605 KAPFENBERG
VENTANA MECA ARCOS DE VALDEVEZ	Société de droit portugais au capital de 199 519,15 €, dont le siège social est Parque Empresarial de Padreiro, Lote 8 4970-500 ARCOS DE VALDEVEZ – Portugal, immatriculée sous le numéro 505 069 466

b) L'organigramme du Groupe NEXTEAM est le suivant au 31 décembre 2023 :



c) Durant l'exercice, sont principalement intervenus les évènements suivants concernant la Société NEXTEAM :

Acquisition de 100% du capital de la société ADVANCED TECHNOLOGIES GROUPMENT – A.T.G

Le 28 septembre 2023, NEXTEAM a acquis, en vue de renforcer sa division *Sheet Metal*, 100% de la société ADVANCED TECHNOLOGIES GROUPMENT – A.T.G, qui détient :

- 100% de la société NEXTEAM LABEGE SHEET METAL (anciennement dénommée SOTIP, et qui a adopté sa nouvelle dénomination au 28 septembre 2023), cette société détenant elle-même 20 % de la société SOTIP TUNISIE,
- 100% de la société INDUSTRON EUROPE, et
- 80% de la société SOTIP TUNISIE.

La Société a été nommée Présidente de ces trois structures et Monsieur Christophe Maury a été nommé Directeur Général de NEXTEAM LABEGE SHEET METAL et d'INDUSTRON EUROPE.

Les statuts des sociétés NEXTEAM LABEGE SHEET METAL et INDUSTRON EUROPE ont été refondus aux standards du Groupe.

Les sociétés acquises ont adhéré aux conventions intragroupe du Groupe NEXTEAM.

Capital social

Par décisions collectives des associés du 22 décembre 2023, la Société a décidé l'augmentation de capital de 742.200 € (par émission de 7.422 actions ordinaires nouvelles) avec versement d'une prime d'émission de 3.257.800 € ; le capital social a ainsi été porté de 51.832.200 euros à 52.574.400 euros. La réalisation définitive de cette augmentation de capital a été constatée le 3 janvier 2024.

Fusion absorption par la Société de la société VENTANA, après absorption par cette dernière de GROUPE AEMI

- La Société a absorbé sa filiale à 100%, la société VENTANA (société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 400 196 €, dont le siège social était 1 rue Marc Seguin – ZA du pont d'Assat à NARCASTET (64510), immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de PAU sous le numéro 449 441 781), après que VENTANA ait elle-même absorbé sa filiale à 100%, GROUPE AEMI (société par actions simplifiée à associé unique au capital de 3 349 913 €, dont le siège social était Parc Saint-Exupéry – Avenue Jacqueline Auriol à MERIGNAC (33700), immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de PAU sous le numéro 538 444 621.

- Du fait de ces fusions, la Société est devenue l'associée unique des sociétés suivantes :
 - NEXTEAM ARUDY FOUNDRY
 - NEXTEAM TOULOUSE FOUNDRY
 - NEXTEAM NARCASTET MACHINING
 - NEXTEAM MERIGNAC MACHINING
 - NEXTEAM SHEET METAL
 - NEXTEAM SOUSSE MACHINING
 - AGBM
 - AGB TUNISIE
 - VENTANA KAPFENBERG
 - VENTANA HACKAS

La Société détient également, à la suite de cette fusion, une part dans la SCI du GAVE (qui était antérieurement détenue par VENTANA).

Opération sur le capital de la société NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING

La Société a souscrit une augmentation de capital au sein de sa filiale, NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING, pour un montant de 34.500.000 €, laquelle opération a été suivie d'une réduction de capital de même montant, pour assainir la situation financière de la filiale.

1.1.1.2 Concernant l'ensemble des sociétés du Groupe NEXTEAM

Certification SBTi

NEXTEAM a obtenu la certification SBTi pour sa trajectoire de décarbonation.

Centralisation des comptes bancaires

A été mise en place avec effet au 1^{er} janvier 2023 une convention de gestion centralisée de trésorerie avec les sociétés du Groupe NEXTEAM, NEXTEAM étant la société centralisatrice.

Rapport extra-financier sur le RSE

Nous vous informons que la Société a anticipé ses obligations, pour l'ensemble des sociétés du Groupe, et a établi en avance de phase le rapport extra-financier sur le RSE ; il a été déposé sur le site internet de la Société.

Intégration fiscale

Le périmètre d'intégration fiscale, qui comprenait antérieurement les sociétés du périmètre historique de NEXTEAM a été étendu aux sociétés françaises du périmètre historique VENTANA et comprend à la clôture les sociétés françaises suivantes : NEXTEAM, NEXTEAM MARMANDE MACHINING, NEXTEAM LAUNAGUET MACHINING, NEXTEAM OLEMPES MACHINING, NEXTEAM ESCOUT MACHINING, NEXTEAM Services, NEXTEAM, MARMANDE SPECIAL PROCESSES, NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING, VENTANA (absorbée en 2023), NEXTEAM ARUDY FOUNDRY, NEXTEAM TOULOUSE FOUNDRY, NEXTEAM NARCASTET MACHINING, SCI DU GAVE, VENTANA MECAWELD ARGENTEUIL (absorbée en 2023), NEXTEAM SHEET METAL, GROUPE AEMI (absorbée en 2023) et NEXTEAM MERIGNAC MACHINING.

Les sociétés françaises acquises en 2023 : A.T.G. NEXTEAM LABEGE SHEET METAL et INDUSTRISTRON EUROPE sont restées dans leur périmètre d'intégration fiscale pour l'exercice 2023.

1.1.1.3 Evènements intervenus durant l'exercice concernant spécifiquement les filiales et sous-filiales de la Société

Société concernée, filiale ou sous-filiale de la Société	Nature des évènements
ADVANCED TECHNOLOGIES GROUPMENT - A.T.G.	<ul style="list-style-type: none">▪ Conversion le 28 septembre 2023 des 28.388 obligations convertibles en actions de préférence (« OCADP ») en 28.388 actions de préférence nouvelles de la société et augmentation du capital social de la société de 283.880 €, le capital social ayant été ainsi porté de 1.284.500 € à 1.568.380 € ;▪ Conversion le 28 septembre 2023 de la totalité des actions de préférence (soit 64.182) en 64.182 actions ordinaires (sans modification du montant du capital social) ;▪ Renonciation le 27 septembre 2023 par leurs titulaires à l'exercice de 12.370 bons de souscription d'actions ;▪ Rachat le 28 septembre 2023 par la société et annulation de 18.555 bons de souscription d'actions ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition de 100% du capital de la société par NEXTEAM, le 28 septembre 2023 ; ▪ Démission des membres du Comité Stratégique de leur fonctions ; ▪ Démission de la société TCBUSINESS de son mandat de Président de la société au 28 septembre 2023 et remplacement par NEXTEAM ; ▪ Démission de la société FREVAD de son mandat de Directeur Général avec effet au 28 septembre 2023 ; ▪ Modifications des statuts afin de supprimer la référence aux actions de préférence et supprimer le Comité Stratégique ; ▪ Adhésion aux conventions intragroupe du Groupe NEXTEAM le 28 septembre 2023 (convention d'animation, conventions d'assistance et de prestations, convention de gestion centralisée de trésorerie) ▪ Les comptes consolidés ont été établis, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, par NEXTEAM, qui est désormais société mère de la Société. <p>La Société reste en 2023 tête du groupe d'intégration fiscale qu'elle constitue avec ses filiales françaises (NEXTEAM LABEGE SHEET METAL et INDUSTRON EUROPE).</p>
AGBM	Du fait de la fusion par absorption de VENTANA par NEXTEAM, NEXTEAM est devenue associée unique de la société.
AGB TUNISIE	Du fait de la fusion par absorption de VENTANA par NEXTEAM, NEXTEAM est devenue associée unique de la société.
INDUSTRON EUROPE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition le 28 septembre 2023 de la totalité du capital de sa société mère, ADVANCED TECHNOLOGIES GROUPMENT (A.T.G.) par NEXTEAM ; ▪ Démission de la société ADVANCED TECHNOLOGIES GROUPMENT de son mandat de Président de la société au 29 septembre 2023 et remplacement par NEXTEAM ; ▪ Nomination de Christophe MAURY en qualité de Directeur Général le 29 septembre 2023 ; ▪ Refonte des statuts par décision de l'associée unique du 29 septembre 2023 ; ▪ Adhésion aux conventions intragroupe du Groupe NEXTEAM le 28 septembre 2023 (convention d'animation, conventions d'assistance et de prestations, convention de gestion centralisée de trésorerie) ; ▪ Les comptes consolidés ont été établis, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, par NEXTEAM. <p>La société reste intégrée fiscalement en 2023 au groupe fiscal dont la société tête de groupe est ADVANCED TECHNOLOGIES GROUPMENT (A.T.G.).</p>
M.I.M. MECANICA INDUSTRIA MANAGEMENT	- Néant.

NEXTEAM ARUDY FOUNDRY	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fusion par absorption de VENTANA <p>La société mère de NEXTEAM ARUDY FOUNDRY, VENTANA, a été absorbée par NEXTEAM en 2023. NEXTEAM est donc devenue associée unique de la Société.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La société est désormais intégrée au périmètre d'intégration fiscale de NEXTEAM.
NEXTEAM BRANESTI MACHINING (anciennement dénommée NEXTEAM GROUP ROMANIA)	<p>La société a adopté comme nouvelle dénomination NEXTEAM BRANESTI MACHINING.</p>
NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Opérations sur le capital social <p>A été réalisée en décembre 2023 une augmentation de capital souscrite à 100% par NEXTEAM (par voie d'incorporation de compte-courant) pour 34.500.000 €, suivie d'une réduction de capital de même montant (« coup d'accordéon ») permettant de reconstituer les capitaux propres de la société à la clôture.</p>
NEXTEAM ESCOUT MACHINING	<p>Néant.</p>
NEXTEAM LABEGE SHEET METAL	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition le 28 septembre 2023 de la totalité du capital de sa société mère, ADVANCED TECHNOLOGIES GROUPMENT (A.T.G.) par NEXTEAM ; ▪ Adoption d'une nouvelle dénomination le 28 septembre 2023 (anciennement dénommée SOCIETE DE TOLERIE INDUSTRIELLE DE PRECISION – SOTIP) ; ▪ Démission de la société ADVANCED TECHNOLOGIES GROUPMENT (A.T.G.) de son mandat de Président le 28 septembre 2023 et nomination de NEXTEAM en qualité de Président ; ▪ Nomination de Christophe MAURY en qualité de Directeur Général le 28 septembre 2023 ; ▪ Refonte des statuts par décision de l'associée unique du 28 septembre 2023 ; ▪ Adhésion aux conventions intragroupe du Groupe NEXTEAM le 28 septembre 2023 (convention d'animation, conventions d'assistance et de prestations, convention de gestion centralisée de trésorerie) ; ▪ Les comptes consolidés ont été établis, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, par NEXTEAM. <p>La société reste intégrée fiscalement en 2023 au groupe fiscal dont la société tête de groupe est ADVANCED TECHNOLOGIES GROUPMENT (A.T.G.).</p>
NEXTEAM LAUNAGUET MACHINING	<p>Néant.</p>

NEXTEAM LUBLIN MACHINING (anciennement dénommée NEXTEAM GROUP POLSKA)	<ul style="list-style-type: none"> La société a adopté comme nouvelle dénomination NEXTEAM LUBLIN MACHINING
NEXTEAM MARMANDE MACHINING	Néant.
NEXTEAM MARMANDE SPECIAL PROCESSES	La Société étant en-dessous des seuils, le mandat des Commissaires aux comptes n'a pas été renouvelé en 2023.
NEXTEAM MERIGNAC MACHINING	<ul style="list-style-type: none"> Fusion par absorption de GROUPE AEMI par VENTANA, elle-même absorbée par NEXTEAM <p>La société mère de NEXTEAM MERIGNAC MACHINING, GROUPE AEMI, a été absorbée par sa propre société mère VENTANA, elle-même absorbée par sa propre société mère NEXTEAM, en 2023. NEXTEAM est donc devenue associée unique de la Société.</p>
NEXTEAM MESSADINE SHEET METAL (anciennement dénommée VENTANA MECAWELD SOUSSE)	La société a adopté comme nouvelle dénomination NEXTEAM MESSADINE SHEET METAL .
NEXTEAM MOHAMMEDIA MACHINING (anciennement dénommée NEXTEAM GROUP MAROC)	La société a adopté comme nouvelle dénomination NEXTEAM MOHAMMEDIA MACHINING .
NEXTEAM NARCASTET MACHINING	<ul style="list-style-type: none"> Fusion par absorption de VENTANA <p>La société mère de NEXTEAM NARCASTET MACHINING a été absorbée par sa propre société mère NEXTEAM en 2023. NEXTEAM est donc devenue associée unique de la Société.</p>
NEXTEAM OLEMPES MACHINING	Néant.
NEXTEAM Services	Néant.
NEXTEAM SHEET METAL	<ul style="list-style-type: none"> Fusion par absorption de la société VENTANA MECAWELD ARGENTEUIL par la société <p>La société NEXTEAM SHEET METAL a absorbé en 2023 la société VENTANA MECAWELD ARGENTEUIL (la réalisation définitive de cette fusion a été constatée le 5 décembre 2023). La fusion a été réalisée avec un effet comptable et fiscal au 1er janvier 2023.</p> <p>La société NEXTEAM SHEET METAL (absorbante) a inscrit la contrepartie des apports en report à nouveau.</p>

	<p>L'actif net apporté par la société VENTANA MECAWELD ARGENTEUIL représente un montant de 2.840.297,22 € inscrit au compte de report à nouveau de la société.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fusion par absorption de VENTANA <p>La société mère de NEXTEAM SHEET METAL, VENTANA, a été absorbée par sa propre société mère NEXTEAM, en 2023. NEXTEAM est donc devenue associée unique de la société.</p>
NEXTEAM SOUSSE MACHINING (anciennement dénommée VENTANA MECA SOUSSE)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La société a adopté comme nouvelle dénomination NEXTEAM SOUSSE MACHINING. ▪ Du fait de la fusion par absorption de GROUPE AEMI par VENTANA, immédiatement suivie de la fusion de VENTANA par NEXTEAM, NEXTEAM est devenue associée unique de la société.
NEXTEAM TOULOUSE FOUNDRY	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fusion par absorption de VENTANA <p>La société mère de NEXTEAM TOULOUSE FOUNDRY, VENTANA, a été absorbée par sa propre société mère NEXTEAM en 2023. NEXTEAM est donc devenue associée unique de la société.</p>
NEXTESIS	<p>En 2023, il a été décidé de poursuivre l'activité de la Société bien que les comptes de la Société au 31 décembre 2022 fassent apparaître une perte de - 292.640 € et fassent ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.</p> <p>Dans les comptes au 31 décembre 2023, cette situation perdure.</p>
SCI DU GAVE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fusion par absorption de VENTANA <p>La société mère de la SCI DU GAVE, VENTANA, a été absorbée par sa propre société mère NEXTEAM en 2023. NEXTEAM est donc devenue associée de la société à concurrence d'une part sociale.</p>
SOTIP TUNISIE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition le 28 septembre 2023 de la totalité du capital de sa société mère, ADVANCED TECHNOLOGIES GROUPMENT (A.T.G.) par NEXTEAM ; ▪ Les comptes consolidés ont été établis, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, par NEXTEAM.
VENTANA HACKAS	<p>Du fait de la fusion par absorption de VENTANA par NEXTEAM, NEXTEAM est devenue associée unique de la société.</p>
VENTANA KAPFENBERG	<p>Du fait de la fusion par absorption de VENTANA par NEXTEAM, NEXTEAM est devenue associée unique de la société.</p>
VENTANA MECA ARCOS DE VALDEVEZ	<p>Néant.</p>

Les éléments chiffrés récapitulatifs vous sont présentés au paragraphe 1.1.4 (« Activité des filiales ») ci-après.

1.1.2 Données chiffrées concernant la Société NEXTEAM (comptes sociaux)

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- **Compte de résultat :**

- Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 6.110.398 euros (dont 5.714.398 euros en France et 396.000 euros à l'export) et le total des produits d'exploitation est de 7.292.028 euros (contre un chiffre d'affaires de 5.739.725 euros - dont 5.535.223 euros en France et 204.502 euros à l'export- et un total de produits d'exploitation de 6.347.152 euros l'exercice précédent),
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 6.910.954 euros (contre 5.426.458 euros l'exercice précédent),
- Le résultat d'exploitation ressort à 381.073 euros (contre 920.694 euros l'exercice précédent),
- Compte tenu d'un résultat financier de 3.365.768 euros (contre -1.130.300 euros l'exercice précédent), d'un résultat exceptionnel de -2.653.876 euros (contre 320.436 euros l'exercice précédent), d'une participation des salariés de 10.022 euros (contre 6.985 euros l'exercice précédent) et d'un impôt sur les sociétés de -1.103.671 euros (contre un impôt sur les sociétés de -428.637 euros l'exercice précédent), le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 2.186.615 euros (contre un bénéfice net comptable de 532.482 euros l'exercice précédent).

- **Bilan :**

▪ **A l'actif :**

L'actif immobilisé représente un montant de 244.948.375 euros (contre 156.423.620 euros l'exercice précédent).

Le total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance s'élève à 114.432.269 euros (contre 142.492.607 € l'exercice précédent).

▪ **Au passif :**

Le total des capitaux propres est de 115.348.746 euros (contre 109.470.734 euros l'exercice précédent) pour un capital social de 52.574.400 euros à la clôture de l'exercice (contre 51.832.200 euros l'exercice précédent).

La provision pour risques est de 356.000 euros (contre 282.000 euros l'exercice

précédent).

Le total des dettes et produits constatés d'avance s'élève à 243.675.897 euros (contre 189.163.494 euros l'exercice précédent).

▪ **Total du bilan**

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société est de 359.380.643 euros (contre 298.916.228 euros l'exercice précédent).

- **Effectif**

L'effectif moyen s'élève à 15,5 personnes (contre 18 personnes l'exercice précédent).

- **Dépenses de travail intérimaire**

Il convient de préciser que la Société n'a pas supporté de dépenses de travail intérimaire sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 (de la même façon que l'exercice précédent).

1.1.3 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2023 et situation de l'ensemble du Groupe compris dans le périmètre

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes (les filiales étant consolidées par intégration globale) :

Nom de l'entité	Pays	% de contrôle 2023	% de contrôle 2023	% d'intérêt 2022	% d'intérêt 2022
Filiales consolidées par intégration globale					
France					
NEXTEAM - société mère					
NEXTEAM ESCOUT MACHINING		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM LAUNAGUET MACHINING		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM MARMANDE MACHINING		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM MARMANDE SPECIAL PROCESSES		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM OLEMPES MACHINING		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM SERVICES		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING		100%	100%	100%	100%
NEXTESIS		100%	100%	100%	100%
GAEMI				100%	100%
VENTANA ARGENTEUIL				100%	100%
NEXTEAM ARUDY FOUNDRY		100%	100%	100%	100%
SCI DU GAVE		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM MERIGNAC MACHINING		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM NARCASET MACHINING		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM SHEET METAL		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM TOULOUSE FOUNDRY		100%	100%	100%	100%
VENTANA				100%	100%
ATG		100%	100%		
NEXTEAM LABEGE SHEET METAL (anciennement SOTIP)		100%	100%		
INDUSTRON EUROPE		100%	100%		
Etranger					
NEXTEAM LUBLIN MACHINING	Pologne	100%	100%	100%	100%
NEXTEAM BRANESTI MACHINING	Roumanie	100%	100%	100%	100%
MIM	Roumanie	100%	100%	100%	100%
NEXTEAM MOHAMMEDIA MACHINING	Maroc	100%	100%	100%	100%
VENTANA FOUNDRY KAPFENBERG	Autriche	100%	100%	100%	100%
AGBM	Maroc	100%	100%	100%	100%
VENTANA MECA ARCOS	Portugal	100%	100%	100%	100%
VENTANA FOUNDRY HACKAS	Suède	100%	100%	100%	100%
AGBT	Tunisie	100%	100%	100%	100%
NEXTEAM MESSADINE SHEET METAL	Tunisie	100%	100%	100%	100%
NEXTEAM SOUSSE MACHINING	Tunisie	100%	100%	100%	100%
SOTIP TUNISIE	Tunisie	100%	100%		

Les sociétés AERO XV - YMCA Services (précédemment AERO XV) et PRECICAST sont exclues du périmètre au 31 décembre 2023 en raison de leur caractère non significatif dans les comptes consolidés du groupe.

Les faits marquants de l'exercice du point de vue de consolidation sont les suivants en termes de mouvements dans le périmètre :

- Entrée dans le périmètre :

Le Groupe s'est rapproché le 28 septembre 2023 le groupe ATG, expert de la sous-traitance de tôlerie et câblage. Ce rapprochement a ainsi vu l'entrée dans le périmètre de consolidation de 4 nouvelles sociétés réparties en France et Tunisie.

- La société GROUPE AEMI a été fusionnée dans VENTANA, elle-même fusionnée dans NEXTEAM.
- La société VENTANA MECAWELD ARGENTEUIL a été fusionnée dans NEXTEAM SHEET-METAL.

La situation de l'ensemble du Groupe, constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, peut être résumée comme suit :

- **Compte de résultat :**

L'analyse du compte de résultat fait apparaître :

- un chiffre d'affaires de 277.574 k€ (contre 220.258 k€ l'exercice précédent),
- un résultat d'exploitation (avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition) de 14.858 k€ (contre 6.617 k€ l'exercice précédent),
- un résultat financier de -4.617 k€ (contre -4.671 k€ l'exercice précédent),
- un résultat net des entreprises intégrées de 4.782 k€ (contre 3.649 k€ l'exercice précédent),
- un résultat net de l'ensemble consolidé de 4.782 k€ (contre 3.649 k€ l'exercice précédent),
- et un résultat net part du groupe de 4.782 k€ (contre 3.649 k€ l'exercice précédent).

- **Bilan :**

L'analyse du bilan consolidé fait apparaître :

A l'actif :

- un total d'actif immobilisé de 231.660 k€ (contre 222.581 k€ l'exercice précédent),
- un total d'actif circulant de 223.134 k€ (contre 242.239 k€ l'exercice précédent),

- Soit un total d'actif de 454.794 k€ (contre 464.820 k€ l'exercice précédent).

Au passif :

- Le total des capitaux propres part du groupe s'élève à 120.083 k€ (contre 111.592 k€ l'exercice précédent),
 - les intérêts minoritaires représentent 0 k€ (de la même façon que l'exercice précédent),
 - la provision pour risques et charges est de 10.918 k€ (contre 10.061 k€ l'exercice précédent),
 - et le total des dettes représente 323.794 k€ (contre 343.167 k€ l'exercice précédent),
 - Soit un total de passif de 454.794 k€ (contre 464.820 k€ l'exercice précédent).
- **Effectif moyen du groupe : 2.195 personnes au 31 décembre 2023 (contre 1.826 l'exercice précédent).**

1.1.4 Activité des filiales

NEXTEAM est né du rapprochement des groupes ASQUINI et SOFOP en mai 2013. En 2015, la société LOUIS GENTILIN SAS (devenue NEXTEAM LAUNAGUET MACHINING) a rejoint le Groupe. En 2018, le Groupe a fait l'acquisition de la société MECAFI (devenue NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING).

En 2022, le Groupe NEXTEAM s'est rapproché du Groupe VENTANA.

En 2023, NEXTEAM a acheté le groupe ATG.

NEXTEAM est spécialisé :

- Dans la mécanique de précision et l'usinage des métaux durs à destination des secteurs aéronautique, défense et spatial, pour des programmes civils et militaires.
- Dans l'usinage haute précision de pièces de petite et moyenne dimension en aluminium pour la section compresseur des moteurs.
- Dans la fonderie (sable, cire perdue et plâtre) en s'appuyant sur la fabrication augmentée grâce à l'intégration digitale de toutes les étapes de développement et de réalisation d'une pièce de fonderie.
- Dans la mécano-soudure de précision sur alliages : conception, industrialisation, fabrication et réparation des sous-ensembles mécaniques complexes.

Le Groupe NEXTEAM dispose de plusieurs sites situés dans le sud-ouest de la France et à Châtelleraut (86), ainsi que des filiales à l'étranger en Pologne, Roumanie, Portugal, Tunisie, Autriche, Suède et Maroc.

L'activité des filiales peut être résumée dans le tableau suivant (étant précisé que la colonne « Distributions » vise le montant distribué en intra-groupe) :

	Chiffre d'affaires (€)		Résultat	(€)	Distributions
	2022	2023	2022	2023	2023
ADVANCED TECHNOLOGIES GROUPMENT - A.T.G.	2.298.769	2.427.478	-1.199.055	1.161.960	0
AGBM	0	0	-29.968	319.573	0
AGB TUNISIE	228.565	212.204	97.351	76.099	0
INDUSTRON EUROPE	4.244.981	3.011.215	-731.033	-922.247	0
M.I.M. - MECANICA INDUSTRIA MANAGEMENT	215.925	250.619	-2.066	49.158	0
NEXTEAM ARUDY FOUNDRY	15.827.851	17.984.767	-298.403	-288.970	0
NEXTEAM BRANESTI MACHINING (anciennement dénommée NEXTEAM GROUP ROMANIA)	7.133.229	8.383.698	-460.352	-173.904	0
NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING	53.310.448	62.237.020	-3.742.147	-2.785.835	0
NEXTEAM ESCOUT MACHINING	11.206.053	14.484.659	-399.299	327.770	0
NEXTEAM LABEGE SHEET METAL	14.974.178	15.916.683	108.862	1.441.588	0
NEXTEAM LAUNAGUET MACHINING	22.182.807	31.467.127	1.633.024	4.419.371	0
NEXTEAM LUBLIN MACHINING (anciennement dénommée NEXTEAM GROUP POLSKA)	4.166.761	5.464.217	-1.270.537	-360.654	0
NEXTEAM MARMANDE MACHINING	41.891.016	54.837.924	402.947	3.774.916	0
NEXTEAM MARMANDE SPECIAL PROCESSES	1.267.892	1.387.215	-496.153	-605.985	0
NEXTEAM MERIGNAC MACHINING	8.221.312	8.873.819	426.276	-444.191	0
NEXTEAM MESSADINE SHEET METAL (anciennement dénommée VENTANA MECAWELD SOUSSE)	1.220.568	1.465.770	123.980	153.053	0

NEXTEAM MOHAMMEDIA MACHINING (anciennement dénommée NEXTEAM GROUP MAROC)	792.046	1.129.705	-357.833	-188.749	0
NEXTEAM NARCASTET MACHINING	3.632.962	4.470.124	578.367	510.346	0
NEXTEAM OLEMPs MACHINING	42.492.818	49.333.741	977.723	1.729.057	0
NEXTEAM Services	51.778.307	68.543628	553.421	161.697	0
NEXTEAM SHEET METAL	15.334.018	19.097.990	393.939	1.394.968	0
NEXTEAM SOUSSE MACHINING (anciennement dénommée VENTANA MECA SOUSSE)	5.874.521	6.529.000	1.346.298	1.545.250	0
NEXTEAM TOULOUSE FOUNDRY	4.858.478	6.267.835	-627.165	-486.956	0
NEXTESTIS	0	0	- 292 640	-369.354	0
SCI DU GAVE	53.484	57.816	34.241	50.157	0
SOTIP TUNISIE	2.447.493	2.494.828	9.213	52.641	0
VENTANA HACKAS	1.946.251	1.337.749	117.951	4.982	0
VENTANA KAPFENBERG	5.258.710	5.202.666	49.655	-284.210	0
VENTANA MECA ARCOS DE VALDEVEZ	6.852.743	8.460.039	1.012.732	1.188.541	0

Il est précisé que les filiales suivantes exploitent des sites soumis à la réglementation ICPE : NEXTEAM ARUDY FOUNDRY, NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING, NEXTEAM ESCOUR MACHINING, NEXTEAM MARMANDE MACHINING, NEXTEAM MARMANDE SPECIALPROCESSES, NEXTEAM OLEMPs MACHINING, et NEXTEAM TOULOUSE FOUNDRY.

1.2 Depuis la clôture de l'exercice

1.2.1 Au sein de la Société NEXTEAM

- Constatation le 3 janvier 2024 de la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 742.200 € (par émission de 7.422 actions ordinaires nouvelles) avec versement d'une prime d'émission de 3.257.800 € ;
- Acquisition de 18.123 actions de la société NEXTEAM Managers, soit 76% de son capital social ;

- Nomination d'un nouveau Directeur Général Délégué en la personne de Monsieur Thierry Camerin, en charge de la division *Sheet Metal* ;
- Remplacement du Comité Stratégique par un Conseil de Surveillance et modification des statuts ;
- Création d'un Comité Opérationnel et Stratégique (organe non statutaire) au sein de la Société.

1.2.2 Concernant les filiales et sous-filiales de la Société

Depuis la clôture de l'exercice, les événements significatifs à signaler pour les filiales et sous-filiales de NEXTEAM sont les suivants :

Société concernée, filiale ou sous-filiale de la Société	Nature des événements
ADVANCED TECHNOLOGIES GROUPMENT - A.T.G.	Néant.
AGBM	Néant.
AGB TUNISIE	Néant.
INDUSTRON EUROPE	Il est proposé à l'associée unique de nommer Monsieur Thierry Camerin en qualité de Directeur Général Délégué.
M.I.M. - MECANICA INDUSTRIA MANAGEMENT	Est en cours de réalisation une fusion entre les sociétés NEXTEAM BRANESTI MACHINING (société absorbante) et MIM (société absorbée), toutes deux situées en Roumanie et détenues par NEXTEAM OLEMP'S MACHINING.
NEXTEAM ARUDY FOUNDRY	Néant.
NEXTEAM BRANESTI MACHINING (anciennement dénommée NEXTEAM GROUP ROMANIA)	Est en cours de réalisation une fusion entre les sociétés NEXTEAM BRANESTI MACHINING (société absorbante) et MIM (société absorbée), toutes deux situées en Roumanie et détenues par NEXTEAM OLEMP'S MACHINING.
NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING	Néant.
NEXTEAM ESCOUT MACHINING	Néant.
NEXTEAM LABEGE SHEET METAL	Il est proposé à l'associée unique de nommer Monsieur Thierry Camerin en qualité de Directeur Général Délégué.
NEXTEAM LAUNAGUET MACHINING	Les biens immobiliers Triasis ont été mis en vente.
NEXTEAM LUBLIN MACHINING (anciennement dénommée NEXTEAM GROUP POLSKA)	Néant.
NEXTEAM MARMANDE MACHINING	La Société a décidé de fermer son établissement du Haillan.

NEXTEAM MARMANDE SPECIAL PROCESSES	Le montant des capitaux propres est inférieur à la moitié du capital social à la clôture de l'exercice. Il est proposé à l'associée unique de la société de poursuivre son activité et de ne pas la dissoudre.
NEXTEAM MERIGNAC MACHINING	Néant.
NEXTEAM MESSADINE SHEET METAL (anciennement dénommée VENTANA MECAWELD SOUSSE)	Néant.
NEXTEAM MOHAMMEDIA MACHINING (anciennement dénommée NEXTEAM GROUP MAROC)	Néant.
NEXTEAM NARCASTET MACHINING	Néant.
NEXTEAM OLEMPES MACHINING	Une fois la fusion réalisée entre les sociétés NEXTEAM BRANESTI MACHINING (société absorbante) et MIM (société absorbée), toutes deux détenues par la société NEXTEAM OLEMPES MACHINING, il est projeté que cette dernière cède les titres de NEXTEAM BRANESTI MACHINING à NEXTEAM.
NEXTEAM Services	Néant.
NEXTEAM SHEET METAL	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Société (qui était antérieurement sous-locataire) a repris, le 12 mars 2024, en qualité de crédit-preneur le contrat de crédit-bail consenti par BPCE sur les locaux d'exploitation de NARCASTET. ▪ Il est proposé à l'associée unique de nommer Monsieur Thierry Camerin en qualité de Directeur Général Délégué.
NEXTEAM SOUSSE MACHINING (anciennement dénommée VENTANA MECA SOUSSE)	Néant.
NEXTEAM TOULOUSE FOUNDRY	Néant.
NEXTESIS	Néant.
SCI DU GAVE	Néant.
SOTIP TUNISIE	Néant.
VENTANA HACKAS	Néant.
VENTANA KAPFENBERG	Néant.
VENTANA MECA ARCOS DE VALDEVEZ	Néant.

2 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

▪ *Recherche et Développement*

✓ **Concernant la Société NEXTEAM**

Les coûts de développement sont comptabilisés à l'actif lorsqu'ils répondent aux critères.

Projets activés : Projets Mats et Réacteurs A350 - Ebay Doors du programme A350, projet DTCG (arbres de transmission hélicoptère), Frame 54 Forward, Bancs de Fatigue, Digitalisation (Fabriq et Tableau), Nemesis et SAP.

Les frais de développement relatifs aux NRC sur le programme aéronautique A350 sont amortis au rythme du nombre de pièces livrées pendant la période.

Les frais liés au projet DTCG sont amortis sur la même durée que les projets qui y sont rattachés, soit 5 ans.

✓ **Concernant les sociétés du Groupe concernées**

Nous vous informons que les filiales du Groupe n'ont effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, à l'exception de :

Société concernée, filiale ou sous-filiale de la Société	Recherche et développement	Montant du CIR
NEXTEAM MARMANDE MACHINING	Les frais de développement s'élèvent à 2.195.871 € au 31 décembre 2023. Ils sont constitués : <ul style="list-style-type: none">- Des NRC sur le programme aéronautique A350 pour un montant inscrit à l'actif de 811.910 € et totalement amortis.- Du projet DTCG (arbres de transmission hélicoptère) pour un montant de 478.775€. Les frais liés à ce projet sont amortis sur la même durée que les projets qui y sont attachés (STEADIEST, RACER et HURJET), soit 5 ans.- Des NRC Frame 54 FORWARD pour un montant inscrit à l'actif de 658.670 €.- Du projet BANC DE FATIGUE pour un montant de 246.516 €.	La société NEXTEAM MARMANDE MACHINING a comptabilisé au titre du Crédit d'Impôt Recherche, figurant dans le poste « Impôt sur les bénéfices » pour un montant de 172 k€.
NEXTEAM OLEMPS MACHINING	A été comptabilisé en 2015, à l'actif du bilan un montant de 1.040.085 € sous la rubrique « Frais de développement », afférent aux coûts de revient, essentiellement engagés sur les exercices précédents, relatifs à la mise au point de deux produits spécifiques constituant une évolution structurante pour la Société. Il est rappelé par ailleurs qu'à la date de l'activation en immobilisations incorporelles de ces coûts, eu égard au	Aucun CIR n'a été comptabilisé en 2023.

	<p>succès commercial de ces deux projets, notre Société avait jugé que les conditions préalables à ce traitement comptable, telles que rappelées ci-dessous, étaient réunies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ; - Intention et capacité d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ; - Capacité à appréhender la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ; - Cet actif incorporel est amorti depuis l'exercice 2016 sur le nombre de bien restant à livrer auquel il se rapporte et au rythme de facturation de ces derniers. <p>Ces frais sont désormais totalement amortis et il n'y a pas eu de dotation comptabilisée au titre de l'exercice 2023.</p>	
NEXTEAM Services	<p>Les frais de développement s'élèvent à 14.235 k€ au 31 décembre 2023.</p> <p>Ils sont constitués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des NRC sur les projets de digitalisation FABRIQ et TABLEAU pour un montant inscrit à l'actif de 572 k€ ; - du projet NEMESIS pour un montant de 1.523 k€ ; - Des NRC en lien avec le déploiement de SAP (lot 3) pour un montant inscrit à l'actif de 12.045 k€ ; - Du projet Trésorerie KYRIBA pour n montant de 95 k€. <p>Le projet SAP est amorti sur 10 ans.</p> <p>Immobilisations en cours :</p> <p>Les immobilisations en cours sont constituées des coûts liés au projet SAP pour un montant de 799 k€ et du projet GTA KELIO pour un montant de 144 k€.</p>	<p>La société NEXTEAM Services a comptabilisé un produit au titre du crédit d'impôt recherche, figurant dans le poste « Impôt sur les bénéfices », pour un montant de 142 k€.</p>

3 PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET DES COMPTES CONSOLIDES

- **Les comptes annuels** de la Société ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du règlement ANC 2016-07 du 26 décembre 2016 et dans le respect du principe de prudence.
- **Les comptes consolidés** sont établis et présentés conformément aux règlements et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement comptable unifié ANC 2020-01 sont appliquées.

4 INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application de l'article L. 441-14 du Code de commerce, les sociétés dont les comptes sont certifiés par un Commissaire aux comptes doivent, pour leurs comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2016 mentionner dans leur rapport de gestion les informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients. L'article D. 441-6 précise les informations devant être communiquées à ce titre. Les modèles de tableaux récapitulant ces informations sont fixés par l'arrêté du 20 mars 2017.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-6)

	Article D.441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	26					38	9					15
Montant total des factures concernées (TTC)	94314	559	51873	1732	44	54120	966063	0	2000	3504	53223	58727
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	3.33%	0.02%	1.83%	0.06%	0.00%	1.91%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							13,39%	0%	0.03%	0.05%	0.74%	0.81%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<ul style="list-style-type: none"> o Délais contractuels : <i>date d'échéances indiquées sur les factures</i> o Délais légaux : (préciser) 						<ul style="list-style-type: none"> o Délais contractuels : <i>date d'échéances indiquées sur les factures</i> Délais légaux : (préciser) 					

5 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

L'année 2024 sera la continuité de l'année qui vient de se dérouler concernant l'activité, marquée par une forte demande dans le secteur aéronautique, des difficultés d'approvisionnement et un contexte inflationniste.

6 ANIMATION PAR LA SOCIETE NEXTEAM

Il convient de préciser que depuis 2015, la Société anime la totalité de ses filiales et sous-filiales.

A ce titre, l'animation par NEXTEAM s'est principalement traduite par la participation active de NEXTEAM à la conduite de la politique du Groupe et au contrôle de ses filiales et sous-filiales ; chacune desdites filiales et sous-filiales bénéficie en conséquence de la mise en place de cette politique de Groupe, dans le respect de son autonomie juridique.

7 PRISES DE PARTICIPATIONS – PRISES DE CONTROLE

7.1 Prises de participation – Prises de contrôle

- Durant l'exercice, la Société a acquis le 28 septembre 2023 100% du capital et des droits de vote de la société ADVANCED TECHNOLOGIES GROUPMENT (ATG), société par actions simplifiée au capital de 1.568.380 €, dont le siège Social est 2829 avenue de la Lauragaise 31670 LABEGE, 442 776 142 RCS TOULOUSE, qui détient NEXTEAM LABEGE SHEET METAL (anciennement dénommée SOTIP), INDUSTRON EUROPE et SOTIP TUNISIE.
- Par ailleurs, du fait de la fusion absorption de sa filiale VENTANA, société par actions simplifiée au capital de 2 400 196 €, dont le siège social était 1 rue Marc Seguin – ZA du pont d'Assat à NARCASTET (64510), 449 441 781 RCS PAU, après absorption par VENTANA de sa filiale GROUPE AEMI (RCS BORDEAUX 538 444 621), la Société est devenue l'associée unique des sociétés suivantes :
 - NEXTEAM ARUDY FOUNDRY
 - NEXTEAM TOULOUSE FOUNDRY
 - NEXTEAM NARCASTET MACHINING
 - NEXTEAM MERIGNAC MACHINING
 - NEXTEAM SHEET METAL
 - NEXTEAM SOUSSE MACHINING
 - AGBM
 - AGB TUNISIE
 - VENTANA KAPFENBERG
 - VENTANA HACKAS

La Société détient également, à la suite de cette fusion, une part dans la SCI du GAVE (qui était antérieurement détenue par VENTANA).

- Par ailleurs, la Société a souscrit à 100% une augmentation de capital par voie d'incorporation de compte courant dans sa filiale NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING pour 34.500.000 € (suivie d'une réduction de capital de même montant). La Société continue de détenir 100% de cette filiale.
- Depuis la clôture de l'exercice, la Société a acquis 18.123 actions de la société NEXTEAM Managers, soit 75% de son capital social.

7.2 Cessions de participation

Aucune cession de participation n'est intervenue durant l'exercice.

7.3 Auto-contrôle

Sans objet.

7.4 Participations croisées

La Société détient, depuis la clôture de l'exercice, 18.123 actions de la société NEXTEAM Managers - RCS TOULOUSE n°824 043 053 (soit 75% de son capital) alors que la société NEXTEAM Managers détient elle-même 1.152 actions de préférence dénommées ADP1 de la Société et 213 actions de préférence dénommées ADPB de la Société (soit un total de 0,26 % du capital de la Société).

Il est précisé qu'est envisagée, comme précisé ci-après, la fusion par absorption de la société NEXTEAM Managers par la Société NEXTEAM en vue notamment de dénouer ces participations réciproques.

Conformément à la loi, dans l'attente de la régularisation, les actions détenues par NEXTEAM Managers dans la Société sont privées du droit de vote.

8 SUCCURSALES

La Société n'a pas de succursale.

9 PRETS DE TRESORERIE INTERENTREPRISES

Au cours de l'exercice écoulé, aucun prêt de trésorerie interentreprises (tels que prévus par la loi du 6 août 2015 modifiée par la loi du 22 mai 2019) n'a été concédé par la Société.

10 **ACTIONNARIAT SALARIE : PARTICIPATION DETENUE PAR LES SALARIES AU SENS DE L'ARTICLE L 225-102 DU CODE DE COMMERCE**

Dans le cadre d'un dispositif d'épargne salarial visé à l'article L.225-102 du Code de commerce, le personnel de la Société ne détient aucune participation au capital de la Société, à l'exception de :

- L'attribution définitive à un mandataire social de 642 actions gratuites intervenue par décisions du Président du 25 juillet 2019 (ledit mandataire ayant une obligation de conserver un minimum d'une action pendant la durée de son mandat social),
- L'attribution définitive à un mandataire social de 642 actions gratuites intervenue par décisions du Président du 24 décembre 2020 (ledit mandataire ayant une obligation de conserver un minimum d'une action pendant la durée de son mandat social).

Par ailleurs, aucun plan d'option ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel au sein de la Société ; seule a été mise en place l'attribution des actions gratuites ci-dessus visées aux dates ci-dessus indiquées. Aucune autre attribution gratuite d'actions n'est, depuis lors, intervenue.

11 **PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION DE LA SOCIETE NEXTEAM MANAGERS**

Il est envisagé que NEXTEAM (la « **Société Absorbante** ») procède à la fusion-absorption de la société NEXTEAM Managers, NEXTEAM Managers, société par actions simplifiée au capital de 241.780 euros, dont le siège social est 7 Impasse de la Feuilleraie – ZI La Croix 31140 LAUNAGUET, 824 043 053 RCS TOULOUSE (la « **Société Absorbée** »).

▪ **Motivations de la fusion – Principales conditions et modalités**

La réorganisation envisagée par voie de fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, s'inscrit dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures engagées par le Groupe NEXTEAM et a ainsi notamment pour objectif de simplifier l'organigramme du Groupe NEXTEAM auquel appartiennent les sociétés parties à la fusion et de rationaliser les coûts.

Il est rappelé que la société NEXTEAM Managers, Société Absorbée, avait initialement pour objectif de regrouper en son sein, l'ensemble des salariés dits « clés » du Groupe NEXTEAM. Lesdits salariés clés ne sont désormais plus associés dans la Société Absorbée.

La Société Absorbante détient désormais une part significative du capital de la Société Absorbée, et la Société Absorbée quant à elle, détient également une participation dans la Société Absorbante. La fusion permettrait de dénouer ces participations réciproques et de supprimer une société qui a pour seule activité la détention de titres, et dont les motivations ayant conduit à sa création ont désormais disparu. La fusion permettra ainsi d'améliorer la lisibilité de l'organigramme et des détentions.

Au regard des tailles respectives d'entreprises, ainsi que pour des raisons économiques, d'importance du patrimoine et de l'environnement contractuel au sein de chacune des sociétés concernées par la fusion, la Société Absorbante NEXTEAM étant la société tête de groupe du Groupe NEXTEAM, il a été décidé que NEXTEAM Managers, Société Absorbée, serait absorbée par NEXTEAM, Société Absorbante.

Les comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération de fusion seraient ceux établis au 31 décembre 2023 (derniers comptes annuels arrêtés par NEXTEAM et soumis à ses associés pour approbation et derniers comptes annuels de la société absorbée NEXTEAM Managers).

L'opération de fusion projetée est soumise au régime juridique des fusions défini par les articles L.236-1 et R.236-1 et suivants du Code de commerce.

Au plan comptable, l'opération de fusion serait soumise aux articles 710-1 à 780-1 du Plan comptable général. Au regard de cette réglementation, le projet implique des sociétés sous contrôle commun, la Société Absorbante contrôlant la Société Absorbée à la date de ce jour. En conséquence, les actifs et passifs composant le patrimoine de la Société Absorbée seront transmis à la Société Absorbante et donc comptabilisés par elle, selon leurs valeurs comptables. A ce titre, il est précisé que Le total d'actif net estimé au 31 décembre 2023 de NEXTEAM Managers (sous réserve d'approbation des comptes au 31 décembre 2023 par ses associés) ressort à :

Montant total de l'actif de la société absorbée	151.386 €
Diminué du montant du passif de la société absorbée	4.280 €
SOIT UN ACTIF NETDE :	147.106 €

D'un point de vue comptable et fiscal, la date d'effet de l'opération serait fixée au 1er janvier 2024.

Cette fusion serait placée sous le régime fiscal de faveur des fusions tant en matière d'impôts directs que de droits d'enregistrement.

La fusion envisagée doit être précédée d'une phase d'évaluation des structures concernées en vue de déterminer un rapport d'échange, permettant de réaliser les opérations sur le capital de la Société Absorbante (augmentation et réduction de capital). Cette phase d'évaluation est en cours.

Les résultats de ces travaux et la finalisation des conditions et modalités de l'opération figureront dans le traité de fusion, lequel comprendra des conditions suspensives, notamment celles liées à l'approbation de la fusion par la collectivité des associés des sociétés concernées ainsi que par les assemblées spéciales des titulaires d'actions de préférence.

Ainsi, la collectivité des associés de la Société sera appelée à statuer sur la fusion définitive.

▪ **Pouvoirs**

Nous vous proposons de conférer au Président, et/ou au Directeur Général, avec faculté de déléguer et substituer, les pouvoirs suivants, dont l'énumération n'est pas limitative :

- mener toutes démarches en vue de l'évaluation des structures concernées par l'opération de fusion en vue de la détermination du rapport d'échange ;
- arrêter définitivement les conditions et modalités de la fusion ;
- établir, arrêter et signer le traité de fusion, et y apporter, le cas échéant, la correction de toute erreur matérielle ;
- en cas d'opposition faite au projet de fusion, intervenir dans toutes procédures ;
- signer toutes pièces, actes et documents complémentaires, réitératifs ou rectificatifs, élire domicile, substituer, déléguer tous pouvoirs, constituer tous mandataires et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ou utile en vue de la réalisation de la fusion ;
- effectuer toutes démarches et formalités et procéder aux publications nécessaires consécutivement à la réalisation de la fusion.

▪ **Commissariat à la fusion – Commissariat aux apports**

Une telle opération de fusion implique, en principe, la désignation en justice d'un commissaire à la fusion ayant pour mission de présenter aux associés un rapport sur les modalités de la fusion et un rapport sur la valeur des apports en nature.

L'intervention du commissaire à la fusion peut toutefois être écartée lorsque les associés de toutes les sociétés participant à l'opération le décident à l'unanimité, sous réserve de l'obligation de désigner un commissaire aux apports si l'opération comporte des apports en nature ou des avantages particuliers.

C'est pourquoi, compte tenu de la simplification de la procédure et du gain de temps escompté, il vous est proposé d'écarter, dans les conditions prévues par la loi, l'intervention d'un commissaire à la fusion.

Si vous acceptez, à l'unanimité, cette proposition, la décision de ne pas faire intervenir un commissaire à la fusion ne sera définitive que si les associés de la société absorbée écartent également, à l'unanimité, l'intervention d'un commissaire à la fusion.

L'opération de fusion envisagée comportant des apports en nature, il vous est demandé, nonobstant l'absence d'intervention d'un commissaire à la fusion de désigner, à l'unanimité, un commissaire aux apports, chargé d'établir le rapport sur la valeur des apports en nature, qui permettra d'éclairer votre vote.

Nous vous proposons la candidature de AUDITEURS ASSOCIES ABG, domicilié 3 rue Jules Raimu – Bât 2 – 31200 TOULOUSE.

12 PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Conformément à l'ordre du jour, nous allons soumettre à votre approbation un certain nombre de résolutions :

Dans **la première résolution**, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes et le bilan de l'exercice écoulé et de bien vouloir donner quitus à votre Président, à votre Directeur Général et à vos Directeurs Généraux Délégués pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des impôts, nous relevons que des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, ont été engagées au cours de l'exercice écoulé, elles représentent un montant global de 37.762 euros.

Nous vous demandons d'approuver ces dépenses et l'impôt correspondant.

La deuxième résolution portera sur l'approbation des comptes consolidés.

Si vous approuvez les comptes et le bilan du dernier exercice, nous vous proposerons, dans une **troisième résolution**, d'affecter comme suit, le résultat net comptable de l'exercice :

Origine

- Résultat de l'exercice : bénéfice de..... 2.186.614,59 €

Affectation

- Réserve légale 110.000,00 €

- Autres réserves 2.076.614,59 €

Totaux **2.186.614,59 €** **2.186.614,59 €**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

La **quatrième résolution** sera consacrée aux conventions réglementées. Vous entendrez, sur ce point, lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

La **cinquième résolution** portera sur l'approbation du principe de fusion entre NEXTEAM (Société Absorbante) et NEXTEAM Managers (Société Absorbée) ainsi que sur les pouvoirs à conférer.

La **sixième résolution** sera consacrée à la dispense de nomination d'un Commissaire à la fusion et la **septième résolution** à la nomination d'un Commissaire aux apports.

La **dernière résolution** sera consacrée aux pouvoirs à conférer.

Nous vous rappelons que, conformément à la loi, le tableau des filiales et participations a été annexé au bilan.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes explications complémentaires.

Le Président

Ludovic Asquini



NEXTEAM

Société par actions simplifiée au capital de 52.574.400 €

Siège social : 34 Avenue Condorcet 47200 MARMANDE

793.752.692 RCS AGEN

RAPPORT DU PRESIDENT COMPRENANT RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 ET INCLUANT RAPPORT DE GESTION DE GROUPE

DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES DU 30 MAI 2024

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

EN COURS DE VALIDITE ET UTILISATION DES DELEGATIONS

En Euros	AGE	Échéances	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées au cours de l'exercice	Autorisation résiduelle au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Autorisation d'augmenter le capital en faveur des adhérents d'un PEE	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Nexteam

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

TRIAXE AUDIT
1089, avenue du Général Leclerc
47000 Agen
S.A.R.L. au capital de € 1 000
833 127 897 R.C.S. Agen

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Grande Aquitaine

ERNST & YOUNG et Autres
Immeuble Cowork
1, place de l'Europe
31000 Toulouse
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Nexteam

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Associés de la société Nexteam,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions collectives des associés, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Nexteam relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 4.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives aux écarts d'acquisition dont le montant net figurant au bilan s'établit à K€ 97 270.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées par votre société et la pertinence des informations fournies dans les notes de l'annexe des comptes consolidés.

Sur la base d'informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à revoir la documentation afférente à la valorisation de l'écart d'acquisition préparée par votre Groupe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :


- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Agen et Toulouse, le 17 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

TRIAXE AUDIT



Frédéric Bistuer

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Baptiste Bouhier

I. Bilan consolidé

En Milliers d'euros	Notes	31-déc-23	31-déc-22
Immobilisations incorporelles <i>dont écart d'acquisition</i>	4.1	124 552 90 645	111 094 93 062
Immobilisations corporelles	4.2	103 438	107 240
Immobilisations financières	4.3	3 670	4 247
Titres mis en équivalence		-	-
Actif immobilisé		231 660	222 581
Stocks et en-cours	4.4	98 464	80 665
Clients et comptes rattachés	4.5	20 603	9 981
Autres créances et comptes de régularisation	4.6	23 246	25 320
Disponibilités et VMP	4.7	80 820	126 274
Actif circulant		223 134	242 239
Total Actifs		454 794	464 820
Capital social	4.8	52 574	51 832
Primes liées au capital	IV	46 689	43 432
Réserves	IV	17 164	13 436
Réserves de conversion groupe	IV	(1 127)	(757)
Résultat net	IV	4 782	3 649
Capitaux propres part Groupe		120 083	111 592
Intérêts minoritaires		(0)	(0)
Capitaux propres consolidés		120 083	111 592
Provisions pour risques et charges	4.9	10 918	10 061
Emprunts et dettes financières	4.10	229 092	270 356
Fournisseurs et comptes rattachés	4.11	43 363	36 892
Autres dettes et comptes de régularisation	4.11	51 338	35 919
Total des dettes		323 794	343 167
Total Passifs		454 794	464 820

II. Compte de résultat consolidé

En Milliers d'euros	Notes	31-déc-23	31-déc-22
Chiffre d'affaires	5.1	277 574	220 258
Autres produits d'exploitation	5.2	24 426	19 133
Total des produits d'exploitation		302 000	239 391
Achats consommés	5.3	(135 062)	(100 559)
Autres achats et charges externes	5.4	(27 443)	(20 850)
Impôts et taxes		(3 931)	(3 758)
Charges de personnel	5.5	(90 803)	(77 718)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.7	(22 120)	(20 303)
Autres charges d'exploitation		(7 783)	(9 586)
Total des charges d'exploitation		(287 142)	(232 774)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		14 858	6 617
Dotations aux amortissements et dépréc. des écarts d'acquisition		(492)	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		14 366	6 617
Charges financières	5.8	(12 145)	(6 871)
Produits financiers	5.8	7 528	2 200
Résultat financier	5.8	(4 617)	(4 671)
Charges et produits exceptionnels	5.9	(2 360)	2 457
Impôts sur les résultats	6	(2 606)	(755)
Résultat net des entreprises intégrées		4 782	3 649
Quote part des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		4 782	3 649
Intérêts minoritaires		-	-
Résultat net (part du groupe)		4 782	3 649
Résultat par action (en €)		9,10	7,04
Résultat dilué par action (en €)		9,10	7,04

L'EBITDA ressort à 39.519k€ au 31 décembre 2023 contre 29.407k€ au 31 décembre 2022 (cf. note 5.6).

Compte de résultat pro forma : en tenant compte d'un exercice de 12 mois pour l'entrée dans le périmètre du groupe ATG en cours d'exercice, les comptes consolidés du groupe présenteraient les montants suivants :

- Chiffre d'affaires : 289 193 k€
- Résultat net : 5 787 k€

III. Tableau des flux de trésorerie consolidé

En Milliers d'euros	Notes	31-déc-23	31-déc-22
Résultat net de l'ensemble consolidé	II	4 782	3 649
Dotations et reprises sur amortissements et provisions		24 229	21 170
Plus/moins values de cession		(138)	(2 531)
Impôts différés	6	1 815	(49)
Capacité d'autofinancement		30 688	22 238
Variation des stocks	4.4	(13 830)	(8 074)
Variation des créances clients & autres débiteurs		(11 158)	(3 648)
Variation des provisions		158	(362)
Variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs		12 675	13 373
Variation du besoin en fond de roulement		(12 156)	1 288
Flux net de trésorerie lié à l'activité		18 532	23 526
Acquisition d'immobilisations	(1)	(14 891)	(10 111)
Cession d'immobilisations	5.9	441	3 013
Incidence des variations de périmètre		(9 964)	10 840
Variation des placements financiers	4.3	683	(1 349)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(23 732)	2 394
Augmentation (réduction) de capital		4 000	
Subventions d'investissements reçues		131	372
Emissions d'emprunts	(1)	8 564	89 037
Remboursements d'emprunts	4.10	(52 933)	(39 453)
Variations des comptes courants			
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(40 238)	49 956
Incidence de la variation des taux de change		13	(39)
Variation de la trésorerie de l'exercice		(45 426)	75 837
Trésorerie d'ouverture	(2) 4.7	126 246	50 408
Trésorerie de clôture	(2) 4.7	80 820	126 246

(1) Hors nouveaux contrats de crédit-bail

(2) La trésorerie de clôture inclut le montant des créances cédées au factor pour respectivement 41.470 k€ (2023) et 30.706 k€ (2022).

IV. Variation des capitaux propres consolidés

<i>En Milliers d'euros</i>	Capital social	Primes liées au capital	Réserves	Réserves de conversion groupe	Résultat net	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres consolidés
Situation à la clôture de l'exercice 2021	50 640	524	21 980	(844)	(8 460)	63 841	0	63 841
Augmentation de capital	1 193	42 908				44 100		44 100
Affectat° résultat exercice précédent			(8 460)		8 460	-		-
Résultat net de la période					3 649	3 649		3 649
Variation des taux de change				87		87		87
Changement de méthode comptable						-		-
Autres mouvements			(84)			(84)		(84)
Situation à la clôture de l'exercice 2022	51 832	43 432	13 436	(757)	3 649	111 593	0	111 592
Variation de capital	742	3 258				4 000		4 000
Affectat° résultat exercice précédent			3 649		(3 649)	-		-
Résultat net de la période					4 782	4 782		4 782
Variation des taux de change				(370)		(370)		(370)
Changement de méthode comptable						-		-
Autres mouvements			79			79		79
Situation à la clôture de l'exercice 2023	52 574	46 689	17 164	(1 127)	4 782	120 083	0	120 083

V. Annexe aux comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe Nexteam au 31 décembre 2023 sont présentés en milliers d'euros. Par convention la somme des arrondis n'est pas égale à l'arrondi de la somme.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 454.794k€, et au compte de résultat, dont le chiffre d'affaires s'élève à 277.574k€ et dégageant un profit de 4.782k€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Faits majeurs

1.1. Faits majeurs de l'exercice

Evènements principaux

Le groupe a acquis le 29 septembre 2023 le groupe ATG, expert de la sous-traitance de tôlerie et câblage.

Une centralisation des comptes bancaires a été mise en place sur l'année.

Nexteam a obtenu la certification SBTi pour sa trajectoire de décarbonation.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. A la date d'arrêté des états financiers 2023 par le Président, le 7 mai 2024, nous n'avons pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Entrée dans le périmètre :

Le groupe s'est rapproché le 29 septembre 2023 le groupe ATG, expert de la sous-traitance de tôlerie et câblage.

1.2. Changement de méthode comptable

Néant

1.3. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement susceptible d'avoir une influence significative sur le patrimoine et la situation financière du groupe n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

2. Activité(s) et périmètre

2.1. Activité(s)

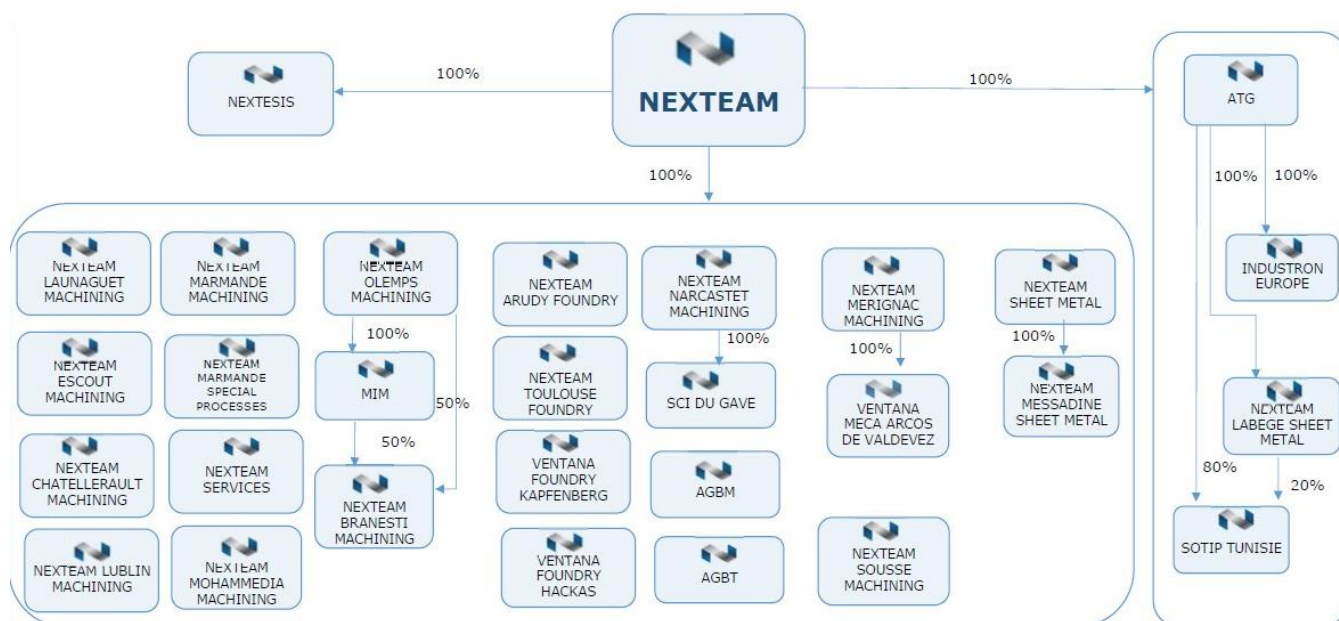
Nexteam est né du rapprochement des groupes Asquini et Sofop en mai 2013. En 2015, Louis Gentilin a rejoint le groupe. En 2018, le groupe a fait l'acquisition de la société Mecafi. En 2022, le groupe se rapproche du groupe Ventana. En 2023, Nexteam a acheté le groupe ATG.

Nexteam est spécialisé :

- Dans la mécanique de précision et l'usinage des métaux durs à destination des secteurs aéronautique et spatial, pour des programmes civils et militaires
- Dans l'usinage haute précision de pièces de petite et moyenne dimension en aluminium pour la section compresseur des moteurs
- Dans la fonderie (sable, cire perdue et plâtre) en s'appuyant sur la fabrication augmentée grâce à l'intégration digitale de toutes les étapes de développement et de réalisation d'une pièce de fonderie
- Dans la mécano soudure de précision sur alliages : conception, industrialisation, fabrication et réparation des sous-ensembles mécaniques complexes.

Le groupe dispose de plusieurs sites situés dans le sud-ouest de la France et à Châtellerault (86), ainsi que des filiales à l'étranger en Pologne, Roumanie, Portugal, Tunisie, Autriche, Suède et Maroc.

2.2. Organigramme au 31 décembre 2023



2.3. Entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Nom de l'entité	Pays	% de contrôle 2023	% de contrôle 2023	% d'intérêt 2022	% d'intérêt 2022
Filiales consolidées par intégration globale					
France					
NEXTEAM - société mère					
NEXTEAM ESCOUT MACHINING		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM LAUNAGUET MACHINING		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM MARMANDE MACHINING		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM MARMANDE SPECIAL PROCESSES		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM OLEMPES MACHINING		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM SERVICES		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING		100%	100%	100%	100%
NEXTESIS		100%	100%	100%	100%
GAEMI				100%	100%
VENTANA ARGENTEUIL				100%	100%
NEXTEAM ARUDY FOUNDRY		100%	100%	100%	100%
SCI DU GAVE		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM MERIGNAC MACHINING		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM NARCASTET MACHINING		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM SHEET METAL		100%	100%	100%	100%
NEXTEAM TOULOUSE FOUNDRY		100%	100%	100%	100%
VENTANA				100%	100%
ATG		100%	100%		
NEXTEAM LABEGE SHEET METAL (anciennement SOTIP)		100%	100%		
INDUSTRON EUROPE		100%	100%		
Etranger					
NEXTEAM LUBLIN MACHINING	Pologne	100%	100%	100%	100%
NEXTEAM BRANESTI MACHINING	Roumanie	100%	100%	100%	100%
MIM	Roumanie	100%	100%	100%	100%
NEXTEAM MOHAMMEDIA MACHINING	Maroc	100%	100%	100%	100%
VENTANA FOUNDRY KAPPENBERG	Autriche	100%	100%	100%	100%
AGBM	Maroc	100%	100%	100%	100%
VENTANA MECA ARCOS	Portugal	100%	100%	100%	100%
VENTANA FOUNDRY HACKAS	Suède	100%	100%	100%	100%
AGBT	Tunisie	100%	100%	100%	100%
NEXTEAM MESSADINE SHEET METAL	Tunisie	100%	100%	100%	100%
NEXTEAM SOUSSE MACHINING	Tunisie	100%	100%	100%	100%
SOTIP TUNISIE	Tunisie	100%	100%		

2.4. Entités exclues du périmètre de consolidation

Les sociétés AERO XV - YMCA Services (précédemment Aéro XV) et PRECICAST sont exclues du périmètre au 31 décembre 2023 en raison de leur caractère non significatif dans les comptes consolidés du groupe.

2.5. Mouvements dans le périmètre

Le rapprochement entre Nexteam et le Groupe ATG du 29 septembre 2023 a vu l'entrée dans le périmètre de consolidation de 4 nouvelles sociétés réparties en France et Tunisie.

La société GAEMI a été fusionnée dans VENTANA, elle-même fusionnée dans NEXTEAM.

La société ARGENTEUIL a été fusionnée dans NEXTEAM SHEET-METAL.

3. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe Nexteam sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement comptable unifié ANC 2020-01 sont appliquées.

3.2. Modalités de consolidation

3.2.1. Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2023. Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés de Nexteam assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Celles dans lesquelles Nexteam exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20% du capital sont mises en équivalence.

Certaines participations répondant aux critères ci-dessus ne sont pas consolidées du fait de leur faible impact (cf. note 2.4 "liste des sociétés non consolidées").

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;

– éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

3.2.2. Méthode de conversion des comptes des sociétés étrangères

Les participations établissant leurs états financiers en devises étrangères correspondent à des entités se trouvant à l'étranger. Ces entités étrangères maîtrisent à ce jour leurs opérations et sont gérées de manière indépendante.

Les états financiers des entités étrangères sont établis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, cette monnaie peut être différente de la devise locale de l'entité.

La conversion des états financiers établis en devises étrangères s'effectue selon la méthode dite du cours de clôture :

- Les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis en euro au taux de change de clôture, à l'exception des composantes des capitaux propres qui sont convertis au taux de change historique ;
- Les éléments du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis en euro au cours de change aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de l'exercice ;
- La différence de conversion en résultant est inscrite dans une composante distincte des capitaux propres appelée « réserve de conversion » et réparti entre la part du groupe et la part des intérêts minoritaires. La variation sur une période de cette réserve de conversion est comptabilisée dans les capitaux propres.

		Taux de cloture	Taux Moyen	Taux ouverture	Taux Moyen N-1
EUR	Euro	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
MAD	Dirham marocain	10,9410	10,9527	11,1970	10,7071
PLN	Zloty	4,3395	4,5421	4,6808	4,6845
RON	Leu Roumain	4,9756	4,9467	4,9495	4,9317
SEK	Couronne suédoise	11,0960	11,4728	11,1218	10,6519
TND	Dinar tunisien	3,3391	3,3502	3,3400	3,2528

3.2.3. Élimination des opérations intragroupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

3.2.4. Ecarts d'acquisition

L'écart de première consolidation constaté à l'occasion d'une prise de participation (différence entre la juste valeur du prix d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de la société acquise à la date de prise de contrôle) est traité comme suit :

- L'écart d'évaluation afférent à des actifs identifiables est classé aux postes du bilan concernés et suit les règles comptables propres à ces actifs.
- L'écart résiduel du coût d'acquisition par rapport à la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dont le solde net des actifs et passifs identifiables acquis évalués à la juste valeur est comptabilisé en écart d'acquisition à l'actif du bilan.

- L'écart d'acquisition positif est porté à l'actif immobilisé et l'écart d'acquisition négatif au poste « provisions pour risques et charges ».

Le Groupe évalue les actifs et passifs identifiables de l'entité acquise à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur le jour d'acquisition. Les frais d'acquisition externes supportés sont comptabilisés dans le coût d'acquisition des titres dans les comptes consolidés.

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition Actif.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année sur la base d'hypothèses à moyen terme retenues par le Groupe, principalement selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition Actif est amorti linéairement sur cette durée.

L'écart d'acquisition Passif peut correspondre à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition réalisée dans des conditions avantageuses ou à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Il est repris au résultat selon les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Dans l'hypothèse où une évolution significative serait observée, une dépréciation ou une reprise exceptionnelle sera constatée afin de refléter la valeur économique des actifs.

Conformément au règlement n° 2020-01, l'entreprise consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition pour évaluer la juste valeur du prix d'acquisition, y compris les compléments de prix éventuels, et pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs identifiables. Passé ce délai, toute modification du prix d'acquisition et de la valeur des actifs et passifs identifiables est comptabilisée en résultat.

Les écarts d'acquisition sont présentés dans le poste « Immobilisations incorporelles » conformément au Règlement ANC 2020-01. Les dépréciations des écarts d'acquisition sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat et présentées dans le résultat d'exploitation.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'un écart d'acquisition devient inférieure à sa valeur nette comptable.

3.2.5. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2023, d'une durée de 12 mois, à l'exception des sociétés issues du rapprochement avec ATG qui ont un exercice comptable de 3 mois.

3.3. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le Groupe Nexteam sont les suivants :

3.3.1. Application des méthodes de référence

L'application des méthodes de référence du règlement comptable unifié ANC 2020-01 est la suivante :

Application des méthodes de références	Appliqué	Note
Comptabilisation des contrats de location-financements	Oui	3.3.4
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Oui	3.3.13
Etalement des frais d'émission et primes de remboursements des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	n/a	n/a

3.3.2. Immobilisations incorporelles

3.3.2.1. Evaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.3.2.2. Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Concessions, brevets, licences	Linéaire	1 à 5 ans
SAP	Linéaire	10 ans

3.3.2.3. Frais de développement

Les coûts de développement sont comptabilisés à l'actif quand les conditions suivantes sont réunies :

- Faisabilité technique, et capacité technique pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif ;
- Intention d'achever le développement, capacité à utiliser ou à vendre l'actif, et disponibilité des ressources financières ;
- Probabilité de l'existence d'avantages économiques futurs ;
- Fiabilité de la mesure des dépenses engagées.

Les frais de recherche et de développement ne correspondant pas à ces critères sont comptabilisés dans le compte de résultat dans les postes de charges auxquels ils se rapportent.

Projets activés : Projets Mats et Réacteurs A350 - Ebay Doors du programme A350, projet DTCTG (arbres de transmission hélicoptère), Frame 54 Forward, Bancs de Fatigue, Digitalisation (Fabriq et Tableau), Nemesis et SAP.

Les frais de développement relatifs aux NRC sur le programme aéronautique A350 sont amortis au rythme du nombre de pièces livrées pendant la période. Les frais liés au projet DTCTG sont amortis sur la même durée que les projets qui y sont rattachés, soit 5 ans.

3.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Constructions	Linéaire	5 à 20 ans
Agencements des constructions	Linéaire	3 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	1 à 10 ans
Mobilier de bureau et informatique	Linéaire	1 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans

3.3.4. Contrats de location-financement

Les biens financés au moyen de contrats de location financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété du bien loué, sont comptabilisées à l'actif du bilan à la juste valeur, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location. La dette correspondante est inscrite dans les passifs financiers.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt restant dû.

Ces immobilisations acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties selon le mode et les durées d'utilité de l'actif conformément aux règles du Groupe.

Si le transfert de propriété à l'issue du contrat est peu probable, les immobilisations correspondantes seront amorties sur la durée la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location ne répondant pas aux critères de qualification des contrats de crédit-bail et contrats assimilés et dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat. Les paiements minimaux futurs dus sont présentés dans les engagements financiers.

3.3.5. Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés. Ces actifs sont comptabilisés sur la base des montants payés. En cas de signe objectif de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée c'est-à-dire les flux de trésorerie futurs estimés.

Par ailleurs, il comprend des titres de participation dans une société non consolidée. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Ces participations sont initialement comptabilisées pour leur prix d'acquisition (frais de transaction inclus). A chaque arrêté, ces participations sont évaluées à leur juste valeur. En l'absence de marché actif, le Groupe évalue la juste valeur d'une participation non consolidée sur la base d'une quote-part de capitaux propres et sur les perspectives de rentabilité de la participation. Les variations de juste valeur sont enregistrées en charges financières.

3.3.6. Stocks et travaux en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen unitaire pondéré (CUMP) augmenté des frais accessoires. Les stocks d'encours de production sont valorisés sur la base des coûts de production direct (Main d'œuvre, matières premières, sous-traitance). Ce coût peut être minoré ou estimé (dans certains cas) sur la base du prix de vente.

La valorisation des stocks et encours tient compte du retraitement de la sous activité (sous absorption des frais fixes) qui est comptabilisée en charge sur la période.

Une provision pour dépréciation des stocks a été constituée sur la base des données de consommation passées et futures afin de tenir compte de l'écart de prix entre le coût de valorisation et la valeur actuelle de certains produits à la clôture de l'exercice.

3.3.7. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dans le cadre de la mise en place de financement court terme, le groupe effectue des opérations de mobilisation de créances auprès d'un factor. La cession juridique entraîne leur décomptabilisation.

3.3.8. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

3.3.9. Subventions d'investissement

Les subventions sont comptabilisées en compte immédiatement en résultat.

3.3.10. Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions du Règlement ANC 2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Les impôts différés ont été comptabilisés en fonction des échéances de retournement des différences temporaires et des nouveaux taux d'imposition issus de la loi de finance 2021 pour les sociétés françaises soit 25%.

Les effets de modification des taux d'imposition (report variable) sont inscrits dans le compte de résultat de la période au cours duquel le changement a été décidé par l'administration fiscale locale sauf lorsque la contrepartie a été comptabilisée initialement en capitaux propres, dans ce cas l'effet de changement de taux est comptabilisé également dans les capitaux propres.

En application du règlement ANC n°2020-01, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale. A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le groupe.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

3.3.11. Provisions règlementées

Les provisions règlementées et les autres éléments comptabilisés selon les dispositions fiscales locales dans les comptes annuels des entités consolidées, sont annulées dans les comptes consolidés du groupe. Ce retraitement donne lieu à la constatation d'une imposition différée le cas échéant.

3.3.12. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été constituées conformément au règlement ANC 00-06 relatif aux passifs et résultent d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

3.3.13. Engagements de retraite et prestations assimilés

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé après la prise en compte de facteurs de rotation, mortalité et d'évolution des rémunérations.

Hormis pour la société NEXTEAM LAUNAGUET MACHINING et les sociétés étrangères VENTANA FOUNDRY KAPFENBERG, NEXTEAM GROUP POLSKA et VENTANA MECA SOUSSE, la provision n'a pas été comptabilisée dans les comptes sociaux mais a fait l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés.

3.3.14. Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les gains et les pertes de change réalisés sur encaissements de créances et décaissements de dettes commerciales sont enregistrés en résultat d'exploitation dans les comptes dédiés en utilisant les taux de change en vigueur au cours du jour de la transaction.

Les gains et les pertes de change latents sont portés au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

3.3.15. Opérations de couverture par des ventes en devises par des ventes à terme

Le groupe comptabilise le résultat des opérations de couverture, intervenues par des ventes à terme de devises, dans un compte de chiffre d'affaires dédié.

3.3.16. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu au moment du transfert de propriété juridique. Le chiffre d'affaires relatif à l'activité machines spéciales est reconnu quant à lui à l'avancement sur la base des coûts engagés.

3.3.17. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituelles distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

3.3.18. Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

4. Notes sur les postes du bilan

4.1. Immobilisations incorporelles

En Milliers d'euros	31-déc-22	Mvts de périmètre	Augm°	Dimin°	Reclass.	Écarts de convers°	31-déc-23
Ecart d'acquisition	99 195	(1 926)	-	-	-	-	97 270
Frais de développement	17 392	186	1 343	-	3 096	-	22 017
Concessions, brevets et droits similaires	8 071	203	287	(778)	26	14	7 823
Autres immobilisations incorporelles	815	17 224	-	-	-	-	18 039
Immobilisations incorporelles en cours	2 119	-	1 717	-	(3 026)	0	810
Total valeurs brutes	127 593	15 687	3 347	(778)	95	14	145 958
Amort Ecart d'acquisition	(6 133)	-	(492)	-	-	-	(6 625)
Amort/Dép. frais de développement	(3 497)	(158)	(1 774)	-	2	-	(5 426)
Amort/Dép. conc, brevets & dts similaires	(6 840)	(192)	(440)	762	0	(13)	(6 723)
Amort/Dép. autres immobilisations incorporelles	(30)	-	(2 602)	-	-	-	(2 632)
Amt/Dép. immobilisations incorp. En cours	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements	(16 499)	(350)	(5 308)	762	2	(13)	(21 406)
Ecart d'acquisition	93 062	(1 926)	(492)	-	-	-	90 645
Frais de développement	13 896	28	(432)	-	3 098	-	16 591
Concessions, brevets et droits similaires	1 231	11	(153)	(17)	26	1	1 100
Autres immobilisations incorporelles	785	17 224	(2 602)	-	-	-	15 407
Immobilisations incorporelles en cours	2 119	-	1 717	-	(3 026)	0	810
Immobilisations incorporelles (net)	111 094	15 337	(1 961)	(17)	98	1	124 552

Les immobilisations incorporelles en cours concernent le projet SAP.

Le reclassement des 3m€ « d'immobilisations incorporelles en cours » à « Frais de développement » concerne des coûts SAP mis en service sur l'exercice (en lien avec le déploiement du troisième lot relatif aux achats, à la logistique et la production).

Acquisition du groupe ATG :

NEXTEAM s'est rapproché en septembre 2023 du groupe ATG (prix d'acquisition de 14.280 k€ avant prise en compte des frais d'acquisition).

L'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date du rapprochement a été réalisée sur la base des capitaux propres consolidés du groupe ATG au 30 septembre 2023.

La juste valeur des actifs et passifs acquis est égale à 8.296k€.

La différence entre la juste valeur du prix d'acquisition (augmenté des frais d'acquisition) de 14.591k€ et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis (soit 100%) s'élève à la somme de 6.295 k€ et représente l'écart d'acquisition.

Affectation liée à l'acquisition du groupe VENTANA :

Durant le délai d'affectation, se terminant à l'arrêté du 31 décembre 2023, les actifs suivants ont été identifiés ou ajustés :

- Deux relations clientèles pour les UGT Machining et Sheet-Metal pour respectivement 10.858k€ (amortie sur 13 ans) et 6.266k€ (amortis sur 12 ans), comptabilisées en autres immobilisations incorporelles.
- Terrains pour 989k€ et Constructions pour (2.820)k€
- Les stocks afin de respecter les principes du groupe (1.287)k€
- Impôt différé pour (5.765)k€

L'écart d'acquisition a ainsi été ajusté pour un montant de (8.221)k€.

Le groupe compte trois divisions :

Division	Activité concernée	Principaux sites
MACHINING	La mécanique de précision et de l'usinage de pièce critiques en métaux durs et de longue dimension L'usinage haute précision de pièces de petite et moyenne dimension en aluminium pour la section compresseur des moteurs	CHATELLERAULT, OLEMPS, MARMANDE, LAUNAGUET, ESCOUT, MERIGNAC, NARCASTET, PORTUGAL, ROUMANIE, POLOGNE, MAROC, TUNISIE
FOUNDRY	Fonderie (sable, cire perdue et plâtre) en s'appuyant sur la fabrication augmentée grâce à l'intégration digitale de toutes les étapes de développement et de réalisation d'une pièce de fonderie	ARUDY, TOULOUSE, AUTRICHE, SUEDE
SHEET METAL	La mécano soudure de précision sur alliages : conception, industrialisation, fabrication et réparation des sous-ensembles mécaniques complexes	NARCASTET, MERIGNAC, LABEGE, TUNISIE

Les écarts d'acquisition sont regroupés de cette façon :

En Milliers d'euros		31-déc-22	VENTANA	ATG	31-déc-23
MACHINING	(1)	78 684	(558)	-	78 125
FOUNDRY		15 135	(10 122)	-	5 013
SHEET METAL		5 377	2 459	6 295	14 131
Valeurs Brutes		99 195	(8 221)	6 295	97 270
MACHINING	(1)	(6 133)	-	-	(6 133)
FOUNDRY		0	(492)	-	(492)
Dépréciation		(6 133)	(492)	-	(6 625)
Ecart d'acquisition		93 062	(8 713)	6 295	90 645

Le Groupe a procédé au test de dépréciation sur ces trois Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent aux différentes activités du groupe.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie se résument comme suit :

- Les flux de trésorerie prévisionnels sont déterminés à partir de prévisionnels des UGT sur la période 2024 à 2026,
- Les prévisions d'exploitations utilisées pour déterminer les flux de trésorerie prévisionnels tiennent compte des données économiques générales, des carnets de commandes et cadences annoncées par les principaux donneurs d'ordre du groupe (Airbus et Safran), et d'hypothèses macroéconomiques à moyen et long terme.
- Ces prévisions et hypothèses sont celles retenues par le Groupe dans le plan à moyen terme pour les quatre prochaines années puis se basent, pour la période au-delà, sur les meilleures estimations réalisées par la Direction des activités de plus long terme ;

- La valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie est égale à la somme de ces flux de trésorerie prévisionnels actualisés à laquelle s'ajoute une valeur terminale calculée par application d'un taux de croissance attendu des activités considérées à un flux normatif représentatif de l'activité à long terme qui est, le plus souvent, équivalente à la dernière année du plan long terme ;
- Le taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale a été fixé à 1% pour l'ensemble des UGT ;
- Le taux d'actualisation (après impôts) de référence retenu (WACC) est un taux de 10,2% pour l'UGT Machining, 15% pour l'UGT Foundry et 9,3% pour l'UGT Sheet-Metal.

Les actifs testés sont les suivants :

Actifs testés	Machining	Foundry	Sheet-Metal
Ecart d'acquisition	71 992	4 521	14 131
Immobilisations	64 417	8 751	10 466
Besoin en fonds de roulement	40 675	2 412	7 163
Valeur Comptable à tester	177 084	15 685	31 760

Au 31 décembre 2023, ces tests ont conduit à ne pas comptabiliser de dépréciation sur les écarts d'acquisition des UGTs Machining et Sheet-Metal.

Sur la base du plan d'affaires et du taux d'actualisation retenu pour la division Foundry, une dépréciation à hauteur de (492)k€ a été enregistrée sur l'exercice.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :

- Variation du taux d'actualisation de référence retenu de +/- 1%
- Variation du taux de marge EBITDA cible de +/- 2%

Ces variations des principales hypothèses ne conduisent pas à une valeur actuelle inférieure à la valeur nette comptable des trois UGT.

4.2. Immobilisations corporelles

En Milliers d'euros	31-déc-22	Mvts de périmètre	Augm°	Dimin°	Reclass.	Écarts de convers°	31-déc-23
Terrains	7 757	969	87	-	1 631	29	10 473
Agencements sur terrains	830	-	10	-	587	-	1 427
Constructions	85 982	(813)	1 390	(1 574)	1 422	181	86 588
Installations tech, matériel & outillage	175 209	7 325	5 964	(5 848)	20 878	173	203 701
Autres immobilisations corporelles	31 559	470	959	(1 275)	(20 708)	162	11 167
Immobilisations corporelles en cours	1 566	189	4 190	-	(4 686)	0	1 258
Avances et acomptes s/imm. corp.	683	19	126	-	(253)	0	575
Valeurs brutes	303 585	8 159	12 726	(8 698)	(1 128)	545	315 190
Amt/Dép. Agencements sur terrains	(305)	-	(153)	-	(325)	-	(783)
Amt/Dép. constructions	(38 465)	(1 125)	(4 286)	1 543	244	(31)	(42 120)
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(130 611)	(4 416)	(13 230)	5 670	(17 085)	(157)	(159 829)
Autres immobilisations corporelles	(26 963)	(412)	(776)	1 198	18 092	(158)	(9 019)
Amortissements	(196 345)	(5 952)	(18 446)	8 411	926	(346)	(211 751)
Immobilisations corporelles (net)	107 240	2 207	(5 720)	(287)	(202)	200	103 438

Les mouvements de périmètre sur la ligne « constructions » sont impactés :

- Par l'entrée du groupe ATG à hauteur de 2.007k€
- Par l'expertise immobilière réalisée sur le groupe Ventana qui a conduit à une diminution des actifs de (2.820)k€

Les machines financées par crédit-bail ont été reclassées de la ligne « autres immobilisations corporelles » vers la ligne « installations tech, matériel et outillage », comme présenté ci-dessous.

Les immobilisations prises en crédit-bail représentent :

En Milliers d'euros	31-déc-22	Mvts de périmètre	Augm°	Dimin°	Reclass.	Écarts de convers°	31-déc-23
Frais de développement	3 005	-	-	-	-	-	3 005
Terrains	1 962	-	-	-	(400)	-	1 561
Agencements sur terrains	-	-	-	-	587	-	587
Constructions	19 287	-	-	-	(151)	-	19 137
Installations tech, matériel & outillage	56 403	(19)	870	-	19 668	140	77 063
Autres immobilisations corporelles	23 670	-	-	-	(20 950)	153	2 873
Immobilisations corporelles en cours	400	-	-	-	(400)	-	-
Avances et acomptes s/immo. corp.	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs brutes	104 727	(19)	870	-	(1 645)	294	104 227
Amt/Dép. Frais de développement	(634)	-	(301)	-	2	-	(932)
Amt/Dép. Agencements sur terrains	-	-	(54)	-	(325)	-	(380)
Amt/Dép. constructions	(6 815)	-	(793)	-	108	-	(7 499)
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(33 293)	-	(5 667)	-	(16 950)	(129)	(56 038)
Autres immobilisations corporelles	(20 454)	-	(132)	-	18 114	(150)	(2 622)
Amortissements	(61 196)	-	(6 946)	-	950	(279)	(67 471)
Immobilisations (net)	43 531	(19)	(6 076)	-	(696)	15	36 755

4.3. Immobilisations financières

En Milliers d'euros	31-déc-22	Mvts de périmètre	Augm°	Dimin°	Reclass.	Écarts de conversion	31-déc-23
Titres de participation	16	6	-	-	-	-	22
Dépôts factor	2 329	-	163	(691)	-	-	1 801
Prêts, cautionnements et autres créances	1 902	89	60	(215)	9	1	1 847
Total valeurs brutes	4 247	95	223	(906)	9	1	3 670
Dépréciations des titres	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières (net)	4 247	95	223	(906)	9	1	3 670

4.4. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

En Milliers d'euros	31-déc-22	Mvts de périmètre	Variations	Reclass.	Écarts de conversion	31-déc-23
Matières premières et consommables	22 301	718	1 184		4	24 207
En-cours production de services	49 511	2 445	10 501		13	62 470
Produits finis	16 505	725	2 145		5	19 380
Valeurs brutes	88 317	3 889	13 830	-	22	106 057
Dép. des stocks - MP, fourn. et approv.	(1 768)	(301)	64		-	(2 005)
Dép. des stocks - en-cours de production	(2 868)	(355)	300		-	(2 923)
Dép. des stocks - prod. finis et interm.	(3 015)	(153)	503		-	(2 665)
Dépréciations	(7 651)	(808)	866	-	-	(7 593)
Stocks et en-cours	80 665	3 081	14 696	-	22	98 464

4.5. Clients et comptes rattachés

En Milliers d'euros	Brut	Provision	31-déc-23	Brut	Provision	31-déc-22
Clients et comptes rattachés	21 851	(1 248)	20 603	10 246	(266)	9 981

Au 31 décembre 2023, 41.470k€ de créances clients ont été cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage (contre 30.706k€ en 2022). Le transfert de propriété, qui résulte du contrat d'affacturage des créances justifie qu'elles sortent de l'actif en contrepartie de la trésorerie reçue.

Les créances ont toutes une échéance à moins d'un an.

4.6. Autres créances et comptes de régularisation

En Milliers d'euros	Brut	Provision	31-déc-23	Brut	Provision	31-déc-22
Fournisseurs débiteurs	2 942		2 942	1 162		1 162
Créances fiscales et sociales	13 754		13 754	12 027		12 027
Comptes courants	20	-	20	15	-	15
Créances diverses	3 509	(851)	2 658	1 462	(7)	1 455
Charges constatées d'avance	1 679	-	1 679	1 246	-	1 246
Ecart de conversion - actif	1 467		1 467	2 205		2 205
Impôts différés actifs	726		726	7 211		7 211
Total	24 097	(851)	23 246	25 327	(7)	25 320

Les créances ont toutes une échéance à moins d'un an, à l'exception d'une créance de carry back de 3,2m€ ayant une échéance à 3 ans.

4.7. Trésorerie

En Milliers d'euros	31-déc-23	31-déc-22
Equivalents de trésorerie	58 438	50 000
Disponibilités	22 376	76 171
Intérêts courus	7	102
Disponibilités et VMP	80 820	126 274
Concours bancaires courants et intérêts courus	-	(28)
Trésorerie nette	80 820	126 246

Au 31 décembre 2023, 41.470k€ de créances clients ont été cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage (contre 30.706k€ en 2022).

4.8. Composition du capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social se compose de 525 744 actions d'une valeur nominale de 100 € (contre 518 322 actions de valeur nominale de 100 € en 2022).

4.9. Provisions pour risques et charges

4.9.1. Récapitulatif

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

En Milliers d'euros	31-déc-22	Mvts de périmètre	Augm°	Dimin°	Reclass	Écarts de convers°	31-déc-23
Provisions pour pensions et retraites	4 679	256	750	(513)		1	5 174
Provisions pour pertes de change	2 096	3	1 598	(2 231)		1	1 467
Provisions pour litiges	640	54	62	(83)	(63)	(0)	611
Autres provisions pour risques et charges	2 646	28	1 309	(380)	63	-	3 666
Provisions pour risques et charges	10 061	342	3 718	(3 206)	-	2	10 918

Les autres provisions pour risques et charges correspondent principalement au :

- Risque environnement chez NEXTEAM ARUDY FOUNDRY pour 1m€
- Litige client pour 1.5m€
- Litige fiscal provenant de MGHP pour 0,7m€.

4.9.2. Indemnités de départ à la retraite et prestations assimilées

Les hypothèses d'évaluation sont :

- Age de départ à la retraite : Déterminé en fonction d'une date de premier emploi et de la durée de référence propre à chaque individu
- Salaire fin de carrière

- Taux de sortie décroissant par tranche d'âge (Foundry : entre 1,5% et 3%, autres sociétés : entre 4,5% et 6%)
- Taux actualisation : 3,36%
- Taux augmentation salaire : 3% (inflation comprise)
- Table de mortalité : INSEE_THF19
- Convention collective : convention collective de la métallurgie
- Taux de charges sociales : taux propre à chaque société

4.10. Emprunts et dettes financières

4.10.1. Nature et échéances des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

En Milliers d'euros		31-déc-22	31-déc-23	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	(1)	240 899	207 899	52 313	148 612	6 973
Leasing & locations de biens		28 575	20 768	5 725	10 475	4 567
Participation des salariés		465	269		269	
Intérêts courus sur emprunts		162	157	157		
Autres emprunts		227	(0)	(0)		
Emprunts et dettes financières MLT		270 329	229 092	58 196	159 356	11 540
Autres emprunts		28	-	-		
Concours bancaires courants et intérêts		28	-	-	-	-
Total		270 356	229 092	58 196	159 356	11 540
(1) Dont PGE		143 331	128 886	25 011	103 875	-

4.10.2. Variation des emprunts et dettes financières

En Milliers d'euros	31-déc-22	Mvts de périmètre	Augm°	Dim.	Reclass.	Écarts de convers°	31-déc-23
Emprunts auprès des établissements de crédit	240 899	2 369	8 923	(44 288)	0	(5)	207 899
Leasing & locations de biens	28 575	-	479	(8 272)	(411)	397	20 768
Participation des salariés	465	-	-	(197)	-	-	269
Intérêts courus sur emprunts	162	20	32	(57)	-	1	157
Autres emprunts	227	-	-	(120)	(111)	3	(0)
Total emprunts et dettes financières MLT	270 329	2 389	9 434	(52 933)	(522)	396	229 092
Autres emprunts	28	-	-	(27)	-	(1)	-
Total concours bancaires courants et intérêts	28	-	-	(27)	-	(1)	-
Total	270 356	2 389	9 434	(52 960)	(522)	395	229 092

Les contrats d'emprunt ne prévoient pas le respect de ratio de covenant.

4.11. Fournisseurs et autres dettes

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-23	31-déc-22
Dettes fournisseurs	31 094	25 588
Factures non parvenues	12 269	11 304
Fournisseurs et comptes rattachés	43 363	36 892

Les dettes ont toutes une échéance à moins d'un an.

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-23	31-déc-22	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs d'immobilisations	1 455	804	1 455		
Avances clients & clients créditeurs	14 459	6 543	8 960	5 499	-
Dettes fiscales et sociales	26 147	24 751	26 147		
Comptes courants créditeurs	1	48	1		
Dettes diverses (1)	5 055	880	5 055		
Produits constatés d'avance	1 810	1 054	1 810		
Ecart de conversion - passif	1 589	1 839	1 589		
Impôts différés passifs	821	-	821		
Autres dettes et comptes de régularisation	51 338	35 919	45 839	5 499	-

(1) dont 3m€ relatif à l'acquisition du groupe ATG payé en 2024.

5. Postes du compte de résultat

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

En Milliers d'euros	31-déc-23	%	31-déc-22	%
Production vendue de biens	235 762	85%	194 904	88%
Ventes de marchandises	33 771	12%	22 517	10%
Autres refacturations	8 041	3%	2 837	1%
Chiffre d'affaires	277 574	100%	220 258	100%

242 589k€ du chiffre d'affaires est réalisé en France et 34 985k€ à l'étranger.

5.2. Autres produits d'exploitation

En Milliers d'euros	31-déc-23	31-déc-22
Production stockée	13 186	6 080
Production immobilisée	780	1 530
Subventions d'investissement	131	372
Subventions d'exploitation	1 608	618
Autres produits	8 115	9 067
Transferts de charges d'exploitation	605	1 467
Autres produits d'exploitation	24 426	19 133

Les subventions d'investissements sont reconnues directement en compte de résultat.

Le montant au titre du crédit d'impôt recherche a été reclassé dans le compte

« Subventions d'exploitation » pour un montant de 313k€.

5.3. Achats consommés

En Milliers d'euros	31-déc-23	31-déc-22
Achat m.p., fournis. & aut. appro.	(75 629)	(59 606)
Variation de stocks	681	2 060
Sous-traitance	(32 858)	(24 646)
Achats non stockés de matières et fournitures	(26 252)	(17 732)
Achats de marchandises	(1 004)	(636)
Achats consommés	(135 062)	(100 559)

5.4. Autres achats et charges externes

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-23	31-déc-22
Sous-traitance générale	(1 405)	(1 292)
Locations et charges locatives	(3 458)	(2 831)
Entretiens et réparations	(6 186)	(5 223)
Primes d'assurance	(1 101)	(1 167)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(3 344)	(2 101)
Transports	(3 513)	(2 924)
Services bancaires	(459)	(479)
Autres charges externes	(7 977)	(4 833)
Autres achats et charges externes	(27 443)	(20 850)

5.5. Charges de personnel et effectif

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-23	31-déc-22
Salaires Bruts	(63 511)	(57 471)
Charges sociales	(24 838)	(20 023)
Intéressement	(2 098)	
Participation des salariés	(357)	(224)
Charges de personnel	(90 803)	(77 718)

Un accord d'intéressement groupe a été mis en place sur l'exercice.

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit:

	31-déc-23	31-déc-22
Effectif temps plein	2 158	1 826

5.6. EBITDA

L'EBITDA est défini comme le résultat d'exploitation ajusté pour exclure les éléments suivants: (i) les amortissements sur actifs, stocks, créances, passifs et leur reprise; (ii) les charges d'exploitation non courante.

L'EBITDA aide le Groupe à comparer sa performance sur différentes périodes de reporting de manière cohérente car il supprime des résultats opérationnels l'impact des éléments qui ne reflètent pas la performance opérationnelle de base. Le Groupe utilise l'EBITDA pour mesurer sa performance financière.

Le rapprochement de l'EBITDA avec le résultat d'exploitation du Groupe est présenté comme suit :

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-23	31-déc-22
Résultat d'exploitation	14 858	6 617
Dotations nettes aux amortissements et provisions	22 120	20 303
<u>Éléments non récurrents</u>		
Charges liées au personnel	226	1 889
Mise au rebut de stocks	1 562	-
Honoraires	517	510
Autres	236	88
EBITDA	39 519	29 407

5.7. Dotations aux amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-23	31-déc-22
Dotations aux amortissements d'exploitation	(21 859)	(21 035)
Variation nette des dép. actif circulant	(158)	362
Variation nette des provisions	(103)	370
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(22 120)	(20 303)

5.8. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-23	31-déc-22
Gains de change	3 774	1 503
Autres produits financiers	1 677	261
Reprises financières	2 079	437
Produits financiers	7 530	2 200
Charges d'intérêts sur emprunt	(6 745)	(3 580)
Pertes de change	(3 951)	(1 194)
Autres charges financiers	-	11
Dotations financières	(1 451)	(2 108)
Charges financières	(12 147)	(6 871)
Résultat financier	(4 617)	(4 671)

5.9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

<i>En Milliers d'euros</i>		31-déc-23	31-déc-22
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		482	551
Produits de cession d'immobilisations	(1)	441	3 013
Autres produits exceptionnels		128	57
Reprises exceptionnelles	(2)	209	1 273
Produits exceptionnels		1 260	4 894
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		(541)	(941)
VNC des immobilisations cédées	(1)	(303)	(482)
Autres charges exceptionnelles		(164)	(909)
Dotations exceptionnelles	(3)	(2 611)	(106)
Charges exceptionnelles		(3 620)	(2 437)
Résultat exceptionnel		(2 360)	2 457

(1) 2022 : en lien avec la cession du bâtiment d'Argenteuil

(2) 2022 : Principalement lié au PSE de Nexteam Châtelleraut

(3) Dont provision litige client

6. Impôts sur les résultats

<i>En Milliers d'euros</i>		31-déc-23	31-déc-22
Impôt exigible		(1 484)	(875)
Autres Crédits d'impôt		693	71
Carry-back		-	-
Impôts différés		(1 815)	49
Impôts sur les résultats		(2 606)	(755)

Preuve d'impôt

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-23	31-déc-22
Résultat net des société intégrées	4 782	3 649
Impôts sur les résultats	(2 606)	(755)
Résultat avant impôts	7 388	4 404
Taux d'impôt en vigueur	25,0%	25,0%
Charges d'impôt théorique	(1 847)	(1 101)
<u>Effets des :</u>		
Différences permanentes sociales	222	390
Différences permanentes consolidation	-	89
Reprise des déficits activés précédemment	(696)	-
Impôt différés non activés sur déficits de l'exercice	(255)	(557)
Différence de taux d'impôt	303	103
Autres crédits d'impôt	314	95
Autres	(648)	226
Total des effets	(759)	346
Total charges d'impôt	(2 606)	(755)

Les déficits reportables du groupe d'intégration fiscale Nexteam ont fait l'objet d'une activation pour un montant global d'impôt différé de 7.499k€ à fin décembre 2023, dont 1.168k€ ont été repris sur l'exercice.

Les déficits fiscaux antérieurs à l'entrée dans le groupe de Nexteam Châtelleraut Machining, pour un montant total de 21 873k€ en base, ne sont pas reconnus.

7. Autres informations

7.1. Engagements hors bilan

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-23	31-déc-22
Engagements donnés		
Avals et cautions	896	736
Créances cédées au factor	41 422	30 706
Autres engagements donnés	72 824	77 176
Engagements hors bilan liés à des opérations de couvertures en devises non dénouées (en USD)	15 020	19 101

7.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires au titre des missions de commissariat aux comptes du groupe s'élèvent à 341 K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

7.3. Dirigeants

La rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction n'est pas communiquée car cela aboutirait à communiquer un montant individuel.